



United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
Organization des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

REGIONAL OFFICE FOR EDUCATION IN AFRICA
BUREAU REGIONAL D'EDUCATION POUR L'AFRIQUE

12, Avenue Roume – Dakar
République du Sénégal

Boîte Postale : 3311
Téléphone : 22-50-82
Câbles : Unesco – Dakar
Télex : 410 Unesco SG

Référence. BREDA/86/PMF/CO.13/418

05-FEV. 1987	
Entrée le	
N° indicateur 0928...	
A traiter par	
Classement	

COPIE

DGCA

Pour exploitation
41/2/87
le 4 septembre 1986

28/2/87

Monsieur le Ministre,

Objet : "COFORPA-LIAISON" : bulletin d'information du Projet COFORPA

J'ai le plaisir de vous envoyer, ci-joint, un exemplaire du second numéro du bulletin sus-mentionné, publié en anglais et en français dans le cadre des activités du Projet PNUD/Unesco de Coopération technique régionale pour la formation et la recherche en planification et administration de l'éducation (RAF/81/047).

Ce deuxième numéro contient des informations, entre autres, sur huit autres pays participant au Projet, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Ethiopie, Gabon, Niger, Rwanda et Togo. Le numéro suivant du bulletin apportera des informations sur d'autres pays dont les documents nationaux d'information parviendront au BREDA.

Nous aimerions porter à votre connaissance que lors de la récente Réunion régionale des correspondants nationaux du Projet COFORPA, organisée à Nairobi, Kenya, du 28 juillet au 2 août 1986, les participants ont suggéré de changer le terme de "Correspondant" national en un terme plus approprié : "Coordonnateur" national. Le temps ne nous a pas permis de refléter ce changement dans ce numéro. La modification sera effectuée dans le prochain numéro.

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire
B.P. 622
KIGALI
Rwanda

35 exemplaires de ce deuxième numéro sont envoyés au correspondant, COFORPA dans votre pays pour diffusion auprès des départements ministériels, des services, des institutions et des spécialistes concernés par la mise en oeuvre du Projet.

Dans l'attente des avis et suggestions que votre pays voudra bien formuler pour l'amélioration des divers aspects du bulletin, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.



B. HAIDARA

Coordonnateur régional
de l'Unesco pour l'Afrique,
Directeur BREDA



GABON

Les cinq cadres supérieurs nationaux se répartissent comme suit : un économiste, spécialiste de la planification des ressources humaines (option éducation) ; un sociologue (DEA de sociologie), spécialiste de la planification ; un licencié des sciences de l'éducation ; un ingénieur des travaux statistiques et un architecte.

PROBLÈMES

Les problèmes dans le domaine de la planification de l'éducation sont de trois ordres :

- pénurie de personnel qualifié,
- absence de services décentralisés de la planification de l'éducation,
- maîtrise insuffisante du processus et des techniques en matière de planification de l'éducation.

Concernant ces trois problèmes, le document national d'information apporte les précisions suivantes :

« Le concept de planification en général et de planification de l'éducation en particulier n'est pas perçu d'une manière suffisamment précise pour se traduire par une volonté d'action. Les techniques et les processus utilisés en matière de planification sont inconnus des cadres administratifs et leur utilité ne peut être reconnue... Une des raisons majeures de la carence actuelle de la planification du système éducatif tient à l'absence quasi totale de spécialistes dans ce domaine... Par ailleurs, la planification ne peut se faire valablement au seul niveau central. L'information préalable doit partir de la base et la mise en œuvre des décisions s'effectuer sur le terrain. Ceci suppose que l'organe de planification possède des antennes régionales... L'ampleur des tâches confiées (aux inspecteurs) et l'absence de formation spécifique ne permet pas de faire de (ces derniers) des antennes régionales de la planification ».

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

Rappelons que les structures de l'administration scolaire sont placées sous l'autorité d'un haut-commissaire à l'éducation dont les fonctions, assimilables à celles d'un secrétaire général, sont de coordonner les activités du Ministère à travers ses deux directions générales (voir rubrique 1) et une cellule d'inspection générale.

En ce qui concerne les *problèmes* de fonctionnement de l'administration de l'éducation, le document

national d'information mentionne :

- l'inadéquation de la structure du Ministère qui ne répond plus aux besoins actuels ;
- la pénurie de personnel ayant reçu une formation spécifique approfondie ;
- la mauvaise circulation de l'information résultant notamment d'une concentration de pouvoirs de décision au niveau des structures centrales.

Il est prévu une nouvelle structure du Ministère dans laquelle un secrétariat général coordonnerait les activités de six directions générales, devant permettre une meilleure répartition des responsabilités et une délimitation plus précise des champs d'action de chaque responsable.

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Les besoins de formation en planification et en administration de l'éducation sont importants et urgents. Le document national d'information les a estimés à une centaine de spécialistes de haut niveau pour les ministères de l'éducation nationale (niveau central, provincial et des délégations académiques), le Ministère de la Culture, des Arts et de l'Éducation populaire et la Direction des Ressources humaines du Commissariat général au Plan.

C'est pour cette raison que les ministères de l'éducation nationale se proposent d'organiser un cycle de formation en priorité pour les cadres supérieurs. La nécessité d'une solide formation de base et d'une spécialisation ultérieure (carte scolaire, statistiques, recherche, etc.) devrait conduire à un enseignement sanctionné par des unités de valeur. La formation sera organisée en cours théoriques, travaux pratiques et stages en situation. Le contenu de la formation s'articulera autour des sujets suivants : méthodes et techniques quantitatives, démographie, éducation et développement, sciences de l'éducation, sociologie de l'éducation, administration, financement de l'éducation et informatique appliquée à l'éducation.

A propos de la mise en place de ce cycle de formation, le document national d'information précise que : « la mise en place d'un centre autonome de formation ne saurait se justifier pour un effectif limité, excepté dans le cas d'un centre à caractère régional africain. Par contre, l'ouverture d'un cycle dans une institution existante ne devrait pas poser de problème. L'École normale supérieure devrait pouvoir accueillir une quinzaine de stagiaires par an, dans une section nouvelle ».



GABON

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Le Gabon n'a pas encore entrepris de programme de recherche en planification et en administration de l'éducation. Toutefois, les responsables nationaux ont déjà identifié plusieurs thèmes d'étude :

- démographie et demande d'éducation,
- flux migratoire des jeunes,
- disparités régionales de l'offre d'éducation,
- coût - efficacité des installations scolaires,
- causes de l'inadéquation formation - emploi,
- carte scolaire et développement régional.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

Les possibilités de coopération régionale pour la formation concernent :

- la transformation, à moyen terme, du cycle national de formation en centre sous-régional/régional de formation en planification de l'éducation ;
- la participation de cadres gabonais à des séminaires de formation dans d'autres institutions ou centres de formation de la sous-région en tant que formateurs ou animateurs ;
- les échanges de programmes de formation.

La coopération pour la *recherche appliquée* est envisagée pour :

- la participation de cadres gabonais aux études et aux recherches menées par le BREDA ou les institutions régionales ;
- l'échange de documentation relative aux sujets et aux thèmes de recherche pertinents pour le Gabon ;
- l'échange et la comparaison de méthodologies de recherche.



NIGER

CORRESPONDANT NATIONAL

M. Abdou HIMA
Directeur de la planification de l'éducation et des constructions scolaires
Ministère de l'Éducation nationale
B.P. 234
NIAMEY

Tél. : 72.33.90

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (19 - 23 août 1985), signé par le correspondant national et l'expert du projet.

Document national d'information : élaboré par le correspondant national et parvenu au BREDA le 15 octobre 1985.

Questionnaire : rempli par le correspondant national.



NIGER

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Administration du système éducatif :

- le Ministère de l'Éducation nationale (enseignement scolaire, alphabétisation et formation permanente) ;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur (enseignement universitaire et recherche).

Formation professionnelle :

- le Ministère de la Fonction publique (École nationale d'administration, Centre de formation et de perfectionnement professionnel) ;
- le Ministère des Postes et Télécommunications (Centre national d'instruction des postes et télécommunications) ;
- le Ministère de l'Information (Centre de formation aux techniques d'information) ;
- le Ministère de la Santé (formation des cadres moyens dans le domaine de la santé : sages-femmes, infirmiers et infirmières, assistants et assistantes sociaux, etc.).

La structure du Ministère de l'Éducation nationale comporte, en plus des directions correspondant à chaque niveau d'enseignement :

- la Direction de l'Enseignement arabe,
- la Direction de l'Alphabétisation et de la Formation permanente.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

Seul le Ministère de l'Éducation nationale dispose d'une structure de planification de l'éducation, soit la Direction de la Planification et des Constructions scolaires. Avant la création de cette dernière en 1979, les fonctions de planification étaient assurées par les directions de l'Enseignement, des Affaires administratives et de l'Orientation. Chargée notamment de centraliser la réalisation de toutes les études nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative et de planifier le développement de l'éducation, la Direction de la Planification et des Constructions scolaires compte trois bureaux :

- Statistique et Carte scolaire ;
- collecte des données et préparation de leur traitement informatique,
- élaboration et publication de l'annuaire statistique,

- conception, préparation et réalisation d'enquêtes en vue d'études sur le développement de l'enseignement,
- élaboration et mise en place de la carte scolaire ;

Recherche, Planification et Programmation de l'éducation :

- réalisation d'études et de recherches sur le système éducatif (rendement, analyse du financement et des coûts),
- planification à court, moyen et long termes du développement de l'éducation,
- identification et préparation de projets ;

Constructions et Equipements scolaires :

- établissement des normes techniques des constructions et équipements scolaires,
- élaboration des programmes de constructions et d'équipements scolaires,
- préparation des dossiers d'appels d'offres,
- supervision des travaux de constructions scolaires et de l'allocation des équipements.

PERSONNEL

En 1985, la Direction de la Planification et des Constructions scolaires comptait :

• cadres supérieurs nationaux	9
• cadres moyens nationaux	2
• cadres expatriés	1
Total	12

PROBLÈMES

Comme le souligne le document national d'information, les problèmes de fonctionnement de la Direction de la Planification et des Constructions scolaires concernent l'absence de décentralisation et le manque de techniciens de la planification de l'éducation.

Au niveau régional, les tâches de planification sont confiées aux inspecteurs des enseignements primaire et secondaire. Par ailleurs, le personnel de la Direction est composé presque exclusivement d'enseignants sans formation spécifique en planification de l'éducation.



GABON

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Enseignement scolaire et universitaire :

- le Ministère de l'Éducation nationale,
- le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Environnement et de la Protection de la nature.

Éducation extrascolaire :

- le Ministère de la Culture, des Arts et de l'Éducation populaire.

Formation professionnelle et technique spécialisée :

- divers autres ministères. Cependant, l'Agence nationale de formation et de perfectionnement professionnel reste, avec le Ministère de l'Éducation nationale, le plus important formateur dans ce domaine.

La structure du Ministère de l'Éducation nationale comporte, outre le ministre et son cabinet :

- le Secrétariat d'État ;
- le Haut-Commissariat à l'Éducation, qui coordonne les activités du Ministère à l'aide de deux directions générales :
 - Enseignements et Pédagogie (directions d'enseignement et Institut pédagogique national) ;
 - Administration générale, Affaires financières et Equipements (directions des Personnels et des Affaires sociales, de la Planification et de la Programmation des investissements, et des Relations internationales).

La structure provisoire du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Environnement et de la Protection de la nature comporte, outre le ministre et son cabinet :

- la Direction générale du Ministère (directions du Personnel, des Affaires financières et administratives, de l'Enseignement supérieur et de la Coopération, et de la Recherche scientifique).

Les activités de planification de l'éducation du Ministère ont été assurées jusqu'à une date récente par son directeur général.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

Créée en 1963 avec l'appui de l'Unesco, la Direc-

tion de la Planification et de la Programmation des investissements avait été mise en place au lendemain de l'indépendance en vue de planifier et de programmer l'expansion de l'enseignement secondaire, et de démarrer un enseignement supérieur. Elle comprend quatre services :

- Constructions scolaires : études et contrôle en matière de constructions scolaires ;
- Statistiques : collecte et traitement des statistiques scolaires et études spécifiques ;
- Planification : carte scolaire et préparation du plan et du budget d'équipement ;
- Informatique : traitement informatique des statistiques. Un renforcement prévu lui permettra de prendre en charge l'ensemble des informations relatives au système éducatif.

La Direction de la Planification et de la Programmation des investissements ne dispose pas de services décentralisés ; elle dépend des délégations académiques et des inspections de l'enseignement primaire dont les fonctions sont essentiellement pédagogiques et administratives.

LIAISON ET COORDINATION

La Direction de la Planification et de la Programmation des investissements, l'une des cinq directions de la Direction générale de l'Administration générale, des Affaires financières et des Equipements, assure la coordination et le contrôle au sein du Ministère de tous les aspects relatifs à la planification.

Pour ce qui est de la coordination avec les autres ministères, cette direction générale a des rapports de travail avec :

- le Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, Direction des Ressources humaines, pour la préparation du plan et du budget d'équipement de l'éducation ;
- le Ministère des Finances, pour la préparation du budget de fonctionnement et l'établissement des marchés pour les constructions scolaires ;
- le Ministère des Travaux publics, pour les constructions scolaires ;
- le Ministère du Domaine et du Cadastre, pour la réservation foncière.

PERSONNEL

Au 30 octobre 1984, on comptait :

• cadres supérieurs nationaux	5
• cadres moyens nationaux	3
• personnel de service	3
• cadres expatriés	3
Total	14



ÉTHIOPIE

Deux programmes de recherche sont présentement en cours :

- une étude régionale sur les disparités du secteur de l'éducation, afin d'évaluer les possibilités offertes à chaque région ;
- une étude diagnostique du processus éducationnel afin d'identifier les principaux problèmes liés à la qualité de l'éducation à divers niveaux.

Parmi les autres domaines d'intérêt, notons :

- le taux élevé de déperdition ;
- les répercussions de l'alphabétisation sur la structure socio-économique ;
- le lien entre l'alphabétisation et l'enseignement primaire ;
- le financement de l'éducation, plus particulièrement en ce qui concerne l'appui populaire ;
- la composante administrative de la planification de l'éducation ;
- les questions et les défis soulevés par l'expansion de l'enseignement secondaire ;
- le rôle des médias dans l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- les stratégies régionales et provinciales de planification de l'éducation.



GABON

CORRESPONDANT NATIONAL

M. Séraphin DONDYAS
 Directeur de la planification et de la programmation des investissements
 Ministère de l'Éducation nationale
 B.P. 6
 LIBREVILLE

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (24 - 30

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

L'expérience dans l'organisation des campagnes d'alphabétisation que possède l'Éthiopie pourrait bénéficier aux autres pays africains ; l'Éthiopie propose d'ailleurs une coopération dans ce domaine. Le pays aimerait participer à des échanges d'experts en administration et plus particulièrement en planification et propose une enquête approfondie afin de déterminer les domaines de coopération qui pourraient satisfaire aux besoins des autres pays africains.

Les activités de recherche en cours en Éthiopie sont conçues en fonction des besoins et des problèmes identifiés, mais leur degré de complexité n'a pas encore été évalué.

L'échange de résultats de recherche avec d'autres pays de la région peut promouvoir une comparaison avantageuse pour tous. ★



NIGER

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

NIVEAU CENTRAL

- *Le Secrétariat général* : coordination et animation de toutes les activités du Ministère et liaison administrative avec les autres ministères et le Secrétariat général du Gouvernement.
- *La Direction des Affaires administratives et du Personnel* : gestion administrative et du personnel.
- *La Direction des Services financiers* : préparation et exécution du budget.
- *Les directions de l'enseignement du premier degré, de l'enseignement secondaire et technique et de l'enseignement arabe* : contrôle de la scolarité des élèves, conception d'un plan d'utilisation rationnelle des enseignants, étude et conception de toutes les mesures visant à assurer la coordination et l'amélioration de l'action administrative et pédagogique.

NIVEAU RÉGIONAL

L'administration de l'éducation est assurée par les inspecteurs de :

- l'enseignement du premier degré,
- l'enseignement secondaire,
- l'enseignement arabe,
- l'alphabétisation et de la formation permanente.

Ces inspecteurs traitent les questions administratives, financières, pédagogiques et autres, relatives aux régions de leur ressort.

PROBLÈMES

Le document national d'information fait notamment remarquer qu'à l'exception des directeurs, tous les cadres sont des enseignants n'ayant reçu aucune formation spécifique en administration et gestion de l'éducation. Cette situation est par ailleurs aggravée par l'instabilité du personnel (départ des agents vers d'autres ministères ou sociétés) et les difficultés de recrutement. L'éducation attire très peu les jeunes cadres.

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Deux priorités ont été nettement établies par le document national d'information en ce qui concerne les besoins de formation identifiés.

D'abord : « la sensibilisation et l'initiation à la planification et à l'administration de l'éducation sont d'une nécessité absolue. Elles doivent toucher toutes les directions sans exception... dans le but de renforcer la coordination et la concertation entre directions et services ». Le public cible serait d'environ 140 cadres des directions centrales du Ministère et des inspections régionales.

Par ailleurs, le document national d'information a exprimé un besoin urgent de formation de six formateurs pour la Faculté de pédagogie dont les programmes devraient être révisés pour accueillir des formations initiales et en cours d'emploi en planification et administration de l'éducation.

Les programmes existants concernent, à la Faculté de pédagogie, la formation de conseillers pédagogiques (deux ans) et d'inspecteurs de l'enseignement primaire (un an). Cette formation dispense des cours (45 heures - année) de statistiques de l'éducation et de législation scolaire.

Pour faire face à la pénurie de techniciens, la Direction de la Planification et des Constructions scolaires a lancé un programme de formation de cadres spécialisés dans différents domaines (planification, statistiques, carte scolaire, constructions et équipements scolaires, etc.), qui devrait se poursuivre en 1986 - 1987. Le document national d'information précise que la fin de ce programme de formation devrait coïncider avec la mise en place des structures décentralisées de la Direction.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Dans le cadre du deuxième projet Education et du Programme d'ajustement structurel (PAS, 1986 - 1988), le diagnostic du secteur Education a permis de dégager les besoins suivants :

- analyse détaillée des besoins en éducation ainsi que des ressources disponibles ;
- élaboration d'un plan directeur de développement de l'éducation en conformité avec les politiques du Gouvernement ;



NIGER

- analyse du financement et des coûts de l'éducation ;
- élaboration d'une carte scolaire ;
- réalisation d'études architecturales et propositions pour la mise en place d'un bureau de constructions scolaires ;
- évaluation des ressources pour l'élaboration de manuels scolaires.

Concernant la *recherche appliquée* en planification et administration de l'éducation, le document national d'information estime qu'elle est actuellement prématurée au Niger dans la mesure où les cadres ne

sont même pas formés. Elle ne pourra intervenir que dans les années 90, lorsque les besoins de formation auront été satisfaits.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

Le Niger se félicite de sa participation à COFORPA et souhaite renforcer ses capacités de formation et de recherche dans le cadre de cette coopération. ★



RWANDA

CORRESPONDANT NATIONAL

M. Faustin SEMANZA
Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire
B.P. 622
KIGALI

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : 26 avril - 4 mai 1984, signé par MM. Simon NTIGASHIRA, secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ; Godefroid RUZINDANA, directeur général de l'administration du Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire ; Célestin KAYINAMURA, directeur de la planification ; le correspondant national et l'expert du projet.

Document national d'information : élaboré par le correspondant national et parvenu au BREDA en août 1984.

Questionnaires : remplis par MM. Anicet KAYIGEMA et Elie NKINAMURWANGO, respectivement chefs des bureaux de la Carte scolaire et des Statistiques (Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire) et Faustin NGILIRINGWE, chef de la Division Programmes (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique).

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Système d'éducation :

- le Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, y compris enseignement post-primaire, appelé de par son objectif « rural et artisanal intégré » (ERAI) ;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.



ÉTHIOPIE

(sans compter 71 employés non classifiés). La distribution (en pourcentage) par niveau d'instruction était la suivante :

- primaire (1 - 6) 19,5
- secondaire (1^{er} cycle) 7,0
- secondaire (2^e cycle) 42,5
- 12 + (1, 2 ou 3) années au niveau supérieur 20,0
- B.A. 8,3
- M.A. 2,8

Les employés possédant une instruction primaire ou secondaire sont affectés aux services administratifs et aux services de soutien généraux. Les employés possédant une formation supérieure servent généralement aux côtés de professionnels.

L'information sur le personnel administratif des régions et des awrajas n'était pas disponible au moment de la parution.

PROBLÈMES

Il existe plusieurs problèmes reliés au personnel administratif des différents niveaux, y compris :

- un taux annuel de déperdition très élevé ;
- la mobilité rurale-urbaine occasionnée par les mutations ;
- le manque de confiance et de dévouement du corps professoral en général et plus particulièrement des professionnels de l'administration de l'éducation ;
- le faible niveau de compétences professionnelles et l'indifférence de certains employés au perfectionnement professionnel, dus au manque d'incitations ;
- le manque d'expérience dans leur domaine de compétence ;
- l'absence d'un plan de carrière à long et à court termes relié aux genres de tâches administratives qui pourraient motiver les employés de divers niveaux ;
- l'insuffisance de documentation professionnelle de tous genres.

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

La réforme du système éducatif n'aura lieu que lorsque seront satisfaits les besoins identifiés. Par exemple, 22 000 employés de l'éducation de diverses catégories, y compris des enseignants, participent tous les ans aux différents programmes. Certains de ces

programmes visent une plus grande sensibilisation des participants, tandis que d'autres offrent une formation approfondie et spécialisée afin que les participants acquièrent les connaissances et les techniques nécessaires à leur perfectionnement professionnel.

PROGRAMMES

Le Service de la Planification offre de courts programmes de formation en planification et en statistiques auxquels ont participé presque tous les planificateurs et les statisticiens, ainsi que certains agents régionaux et des awrajas :

- 1979 : atelier sur la planification de l'éducation, à l'intention des agents d'éducation régionaux ;
- 1981 : atelier sur la planification et les statistiques scolaires, à l'intention de 61 membres du personnel de planification des awrajas ;
- 1983 : atelier à l'intention de 32 statisticiens des awrajas, organisé en collaboration avec l'Unesco.

Chaque service du Ministère de l'Éducation organise des activités de formation pour ses agents d'éducation, ses directeurs d'école et ses enseignants. L'Université d'Addis Abéba offre un cours de formation en planification et administration de l'éducation. Ce cours d'introduction a été créé à l'intention des futurs enseignants et directeurs d'école. Les techniciens de la planification du bureau sont formés à l'IIPE et au Centre démographique du Caire.

Les nouveaux programmes de formation en planification auront pour but la formation approfondie des formateurs et des chercheurs.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Les programmes de recherche appliquée visent à aider la formulation et la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation, et à assurer une meilleure distribution des ressources, y compris :

- l'identification des tendances actuelles en matière de disparité régionale, dans le contexte de l'universalisation de l'éducation primaire ;
- le diagnostic du système d'éducation : développement du curriculum, processus d'enseignement et d'apprentissage, services de soutien éducatif, organisation et évaluation de la recherche et gestion de l'éducation ;
- l'évaluation de la campagne permanente d'alphabetisation.



ÉTHIOPIE

NIVEAUX RÉGIONAL ET DES AWRAJAS

Les bureaux de l'éducation s'acquittent des fonctions de planification, d'information et de collecte des données, en étroite collaboration avec les Services de la Planification de l'éducation et des Relations extérieures.

LIAISON

Le Comité des politiques du Ministère de l'Éducation est composé de tous les chefs de service et d'agence. Il approuve tous les dossiers qui nécessitent des directives et entérine les projets de plans soumis à l'approbation finale du Comité national de planification centrale. Ce dernier coordonne tous les organisa-

mes à vocation éducationnelle, y compris ceux qui dispensent une formation à court terme. Il assure également les conditions nécessaires à l'harmonisation de l'éducation avec le développement socio-économique dans son ensemble.

PERSONNEL

En décembre 1984, environ 177 personnes étaient chargées de la planification, de l'analyse et de la collecte des données, ainsi que de la carte scolaire : 41 au niveau central, 15 planificateurs et 15 statisticiens dans les bureaux régionaux, et 106 planificateurs et agents statistiques au niveau provincial.

La ventilation du personnel central était la suivante :

	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Soutien
• Bureau central	1	1	2
• Planification et Programmation de l'éducation	6	1	1
• Finances et Statistiques scolaires	11	1	1
• Préparation des projets et Finances	5	-	1
• Relations externes	4	-	1
• Recherches éducationnelles	4	-	1
Total	31	3	7

- Bureau central
- Planification et Programmation de l'éducation
- Finances et Statistiques scolaires
- Préparation des projets et Finances
- Relations externes
- Recherches éducationnelles

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

Au niveau central, les comités des politiques étudient et entérinent les dossiers et les programmes inter-services.

Le niveau régional compte des bureaux de l'éducation sous l'autorité d'un gestionnaire principal secondé par deux adjoints. Ils sont responsables des services administratifs, ainsi que de la planification et de la mise en œuvre des programmes éducationnels.

Les bureaux d'éducation des *awrajas* s'occupent de l'administration scolaire routinière, de la collecte d'information, de la distribution des matériels éducatifs et du recrutement des enseignants du niveau primaire.

Toutes les activités relatives à l'organisation du curriculum et de l'instruction sont menées par le chef d'établissement. Celui-ci est responsable des personnels administratif et enseignant de l'école et coordonne leurs activités.

Parmi les moyens les plus couramment utilisés pour coordonner les organismes gouvernementaux et communautaires, notons les directives écrites comportant des instructions précises sur les tâches et les responsabilités, et les conventions, réunions, ateliers et séminaires visant à favoriser la compréhension des fonctions administratives. L'application des mesures adoptées est vérifiée par des agences de contrôle.

PERSONNEL

En décembre 1984, les services centraux du Ministère de l'Éducation employaient 1 318 personnes



RWANDA

Ces ministères comportent, outre le ministre et son cabinet, un secrétariat général, des directions générales et une direction des études et évaluation.

Alphabétisation fonctionnelle :

- le Ministère de l'Intérieur et du Développement communal.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- *Secrétariat général* : Direction des Etudes et Evaluation ; Direction de l'Exploitation des rapports d'inspection ; Direction de la Réforme scolaire et du Perfectionnement du personnel enseignant.
- *Direction générale d'Administration* : Direction des Affaires juridiques ; Direction des Services financiers ; Direction du Service de financement et des Constructions scolaires.
- *Direction générale des Etudes et Recherches pédagogiques* : Direction de la Planification ; Direction des Programmes de l'EPERAI ; Direction des Programmes de l'enseignement secondaire.
- *Direction générale de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement rural et artisanal intégré*.
- *Direction générale de l'Enseignement secondaire et de l'Orientation scolaire* : Direction du Service de mesure et d'évaluation ; Direction de l'Enseignement secondaire.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- *Secrétariat général* : Direction des Etudes et Evaluation.
- *Direction générale de l'Enseignement supérieur* : Direction des Affaires financières et administratives ; Direction des Affaires académiques.
- *Direction générale de la Culture et des Arts* : Direction du Service rwandais chargé de la gestion du droit d'auteur ; Direction de la Promotion et de la Conservation du patrimoine culturel et artistique.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

Jusqu'en 1973, les activités de planification étaient assurées par le Centre de documentation pédagogique qui avait rang de direction générale. En mars 1973, fut créée une unité de planification dénommée Direction des Statistiques, Planification et Information. Depuis 1984, la Direction de la Planification, intégrée à la Direction générale des Etudes et Recherches pédagogiques, comprend deux divisions :

• *Carte scolaire* :

- statistiques scolaires : normalisation des questionnaires et procédures, collecte, analyse et interprétation des données, publication de l'annuaire statistique et établissement des prévisions à court, moyen et long termes ;
- carte scolaire : constitution d'un fichier d'écoles publiques et privées (primaires, secondaires et ERAI), établissement et mise à jour de l'atlas scolaire et carte scolaire prévisionnelle.

• *Etudes* :

- élaboration du plan de développement de l'enseignement : enquêtes socio-économiques en vue de la mise en place de la réforme, analyse des coûts de financement et prévision des dépenses à court, moyen et long termes ;
- formation en planification et administration de l'éducation ;
- documentation scolaire : gestion des documents et publication d'une revue pédagogique.

PERSONNEL

Le document national d'information précise que sur treize cadres supérieurs et moyens de la Direction de la Planification :

« deux (seulement) ont reçu une formation spécifique en planification et administration de l'éducation (stage de l'IIPE) et un a bénéficié de courts stages au BREDA... La grande majorité du personnel n'a donc pas de formation spéciale et beaucoup, nouvellement affectés... n'ont pas encore l'expérience suffisante dans les activités de planification. A cela, il faudrait ajouter le problème de rétention et de recrutement du personnel qualifié, car tous les ministères ont besoin de cadres supérieurs qu'il faut se partager parcimonieusement. Les solutions envisagées sont de recruter plus de cadres



RWANDA

moyens et de donner une formation spécifique au reste des cadres supérieurs de l'unité de planification, de façon à les intéresser aux activités de planification de l'éducation et à les y maintenir ».

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

- *Le ministre* : organisation, contrôle et développement de l'enseignement dans les limites des lois et règlements.
- *L'inspection nationale* : relais entre le ministre et les autorités scolaires locales.
- *Les inspecteurs d'arrondissement et de secteur* : administration des écoles de leur ressort (nommés par le ministre).
- *Les représentants nationaux de l'enseignement libre subsidiaire* : administration des écoles de l'enseignement libre (désignés par leurs supérieurs hiérarchiques, agréés par le ministre).

LIAISON

Les fonctions de liaison et de coordination sont remplies par :

- *le Secrétaire général* : au sein des ministères de l'éducation ;
- *le ministre* : réunions bi-annuelles avec les localités, y compris visites sur le terrain ;
- *le Conseil de centre et le Conseil communal* : recensement des moyens financiers pour la construction et la réfection des bâtiments scolaires ;
- *le Conseil national et le Conseil préfectoral* : prestation de conseils au ministre en matière d'organisation de l'enseignement, de règlements scolaires, de programmes et de manuels ;
- *le Conseil d'établissement* : enseignement secondaire ;
- *le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique* : enseignement supérieur et universitaire, tout en respectant l'autonomie des institutions (p. ex. le Conseil supérieur universitaire est l'organe administratif de l'Université nationale du Rwanda) ;
- *les conseils préfectoraux et communaux de formation permanente (CPDFP, CCDFD)* : lien entre les services et la population, organisation d'un développement intégré.

PROBLÈMES

La restructuration en cours a fait apparaître des besoins en personnel qualifié, notamment dans le domaine spécifique de l'administration de l'éducation. Les CPDFP et CCDFD, nouveaux à bien des égards, sont surchargés de responsabilités sans être assurés de moyens financiers importants. C'est également le cas de l'administration du Ministère. Enfin, la décentralisation de l'administration de l'éducation, la multiplicité des interventions et des initiatives privées posent aux ministères de l'éducation des problèmes de coordination, exacerbés par le manque de personnel qualifié.

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Selon le document national d'information, les besoins de formation, déjà « énormes, sont encore plus accusés en planification et en administration, domaines considérés souvent comme relevant de la seule instruction et du simple bon sens ».

La priorité établie par le document concerne la formation d'une douzaine de formateurs et chercheurs en planification des ressources humaines, notamment pour le Ministère du Plan et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargés de l'évaluation et de la disponibilité des ressources humaines, ainsi que pour le Ministère de la Fonction publique et de la Formation professionnelle, confronté à « l'épineux problème de l'adéquation de la formation à l'emploi ».

Poursuivant la présentation des besoins de formation, le document national mentionne également l'urgence de donner une formation approfondie en planification de l'éducation aux cadres supérieurs des ministères de l'éducation en vue de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement. « La réussite d'une réforme, précise le document national, réside en grande partie dans le soin apporté à sa préparation et celle-ci exige des hommes formés. Les déséquilibres remarquables entre l'offre et la demande d'éducation s'expliquent souvent par l'incapacité de l'appareil de planification à maîtriser tous les problèmes soulevés par une entreprise d'une aussi grande envergure ».

Les autres besoins de formation concernent la formation des cadres moyens chargés des statistiques et de la carte scolaire et la sensibilisation et l'initiation des cadres supérieurs des ministères de l'éducation à la planification et à l'administration de l'éducation. Sur ce dernier point, le document national souligne qu'il « est essentiel que des personnes engagées dans



ÉTHIOPIE

de l'éducation. Au niveau de l'établissement, c'est le comité scolaire, dont les membres sont élus parmi les organisations communautaires et gouvernementales d'enseignants et d'étudiants, qui coordonne et catalyse la participation communautaire en ce qui concerne les plans et les programmes éducatifs.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

NIVEAU CENTRAL

Les Services de la Planification de l'éducation et des Relations externes sont responsables de la planification de l'éducation au sein du Ministère de l'Éducation. Ils sont divisés en cinq unités spécialisées :

- *Planification et Programmation*
 - distribution équitable des services éducatifs entre les régions ;
 - identification et distribution des ressources humaines, financières et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre des plans éducatifs ;
 - harmonisation de l'expansion de l'éducation avec le développement dans son ensemble ;
 - coordination et harmonisation de l'éducation scolaire et extrascolaire ;
 - planification des installations scolaires par région et awraja (y compris leur distribution selon un régime de quote-part), et établissement de lignes directrices pour le choix des sites ;
 - évaluation de la mise en œuvre du plan par l'entremise de visites sur le terrain et de recommandations subséquentes ;
 - transmission de connaissances et de techniques de développement à l'ensemble du personnel.
- *Information et Statistiques scolaires*
 - collecte et diffusion des données sur l'éducation primaire et secondaire ;
 - élaboration de lignes directrices en vue de normaliser les concepts, les définitions et la classification des statistiques scolaires ;
 - développement, mise à jour et systématisation des méthodes, procédures et normes de collecte de données ;
 - stockage et puis diffusion, sur demande, des données aux organismes locaux et internationaux.
- *Finances et Préparation des projets*
 - participation à l'identification et à l'évaluation des projets qui ont pour but de mettre en œuvre les politiques, les plans et les programmes du Ministère ;
 - étude détaillée et élaboration, en collaboration avec les services concernés, de projets de financement pour certaines installations-cibles (aide nationale en tous genres) ;
 - participation à la préparation des budgets d'équipement et des budgets courants des plans éducatifs ;
 - suivi des tendances en matière de coûts éducatifs.
- *Relations externes*
 - identification et obtention de financements externes pour les plans et programmes éducatifs ;
 - suivi de l'évaluation des projets de financement, en collaboration avec les services en cause, et compte rendu aux bailleurs de fonds ;
 - préparation d'accords, de protocoles et de marchés selon les dispositions prises avec les agences bilatérales et multilatérales ;
 - liaison avec les bailleurs de fonds (États et organismes internationaux) afin de renforcer la coopération existante et d'explorer de nouvelles possibilités.
- *Recherches éducatives*
 - préparation de projets de politiques sur la recherche éducationnelle, qui tiennent compte des réalités socio-économiques du pays ;
 - travaux de recherche en éducation et coordination des activités de recherche du Ministère en vue d'éviter les chevauchements ;
 - travaux de recherche sur les questions soulevées lors de l'implantation du plan éducatif, et présentation de solutions et de suggestions pratiques à la lumière des résultats de cette recherche ;
 - identification de projets de recherche qui intéresseraient les bailleurs de fonds nationaux et étrangers ;
 - collecte et stockage de documents de recherche (planification de l'éducation) et diffusion aux agences et services pertinents ;
 - coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux dans les domaines de la recherche et de l'échange de résultats.



ÉTHIOPIE

CORRESPONDANT NATIONAL

M. Gabeyehu KUMSA
 Chef des Services de la Planification de l'éducation et des Relations externes
 Ministère de l'Education
 B.P. 1367
 ADDIS ABEBA

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (18 - 27 avril 1984), signé par le correspondant national et par M. Mam Biram JOOF, membre du Secrétariat technique du projet COFORPA.

Document national d'information : préparé par M. Gizaw ZEWGE, expert principal du Service de la Planification, et parvenu au BREDA en février 1984.

Questionnaire : rempli par le correspondant national.

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le Ministère de l'Education et des Beaux-Arts, chargé de l'administration de l'éducation scolaire et extrascolaire, y compris l'enseignement supérieur et la culture, a été réorganisé en 1974. Il existe maintenant trois organismes à la fois distincts et interreliés :

- le Ministère de l'Education (niveaux primaire et secondaire) ;
- le Ministère de la Culture et des Sports ;
- La Commission de l'Enseignement supérieur (politiques et programmes en matière d'enseignement supérieur).

Plusieurs autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sont aussi chargés de divers aspects de l'éducation et de la formation, notamment :

- le Ministère de l'Industrie (gestionnaires industriels) ;
- le Ministère de la Santé publique (infirmières et personnel paramédical) ;
- le Ministère de l'Agriculture (gestionnaires et employés de coopératives) ;
- le Ministère des Transports et des Communications (personnel des transports et des communications) ;
- l'Institut de formation en gestion (IMT).

NIVEAU CENTRAL

Le ministre, aidé d'un vice-ministre, est membre du Conseil des Ministres de l'Éthiopie, et président de la Commission de l'Enseignement supérieur. Le secrétaire permanent est l'administrateur-en-chef du Ministère et veille à la bonne marche de ses 16 éléments organisationnels :

- les Services de la Planification de l'éducation et des Relations externes,
- le Bureau de Gestion des projets,
- les Services de Construction et d'Entretien des écoles,
- le Département d'Inspection,
- le Contentieux,
- le Service des Relations publiques,
- l'Agence de production et de diffusion des matériels éducatifs,
- le Département des Médias éducatifs,
- le Service du Curriculum,
- le Département des Services administratifs,
- les Services de Gestion et de Formation,
- le Département d'Education formelle,
- le Département d'Education des adultes,
- le Département de Formation des enseignants,
- le Conseil national des examens,
- le Conseil de l'éducation technique et vocationnelle.

NIVEAUX RÉGIONAL, PROVINCIAL (AWRAJA) ET SCOLAIRE

Chacune des 15 régions (y compris Addis Abéba) et des 106 awrajas (provinces) est dotée d'un bureau



RWANDA

une même entreprise aient un même langage et un même cadre conceptuel si on veut éviter un « black out » dans le système de circulation de l'information et par conséquent dans le processus de prise de décision ».

PROGRAMMES

Au Rwanda, on ne peut pas dire qu'il existe des programmes de formation en planification et administration de l'éducation. Depuis 1976, la Faculté des sciences de l'éducation offre cependant deux cours importants qui permettent aux étudiants de s'initier aux concepts et aux méthodes de planification de l'éducation. Ces cours ont été créés par un ancien stagiaire de l'IIPE qui exerçait en même temps les fonctions de directeur de l'Institut national pédagogique. Dans le domaine de la formation en planification et administration de l'éducation, l'Université nationale du Rwanda envisage la création de nouveaux programmes, en transformant progressivement les cours actuels en filière spécialisée de formation de planificateurs et d'administrateurs de l'éducation.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Face à l'expansion rapide du système d'enseignement, accentuée par la mise en œuvre de la réforme, le Gouvernement souhaite disposer d'études pertinentes afin d'accroître et d'améliorer les capacités d'administration et de planification du développement du système éducatif.

Les thèmes de recherche envisagés sont :

- besoins de main-d'œuvre et adéquation formation - emploi ;

- coût privé de l'éducation (dépenses d'éducation dans les budgets des ménages) ;
- rôle de l'enseignement privé dans le développement de l'éducation ;
- possibilités d'organisation du système d'externat dans l'enseignement secondaire (structures appropriées, équilibre socio-économique) ;
- possibilités d'organisation des CERAI en fonction des exigences régionales, en vue d'une meilleure intégration socio-économique des produits de ce niveau d'enseignement ;
- possibilités d'éradication de l'analphabétisme en utilisant les ressources matérielles et humaines du système scolaire.

PROGRAMMES

Dans le cadre de l'adéquation formation - emploi, quelques études ponctuelles ont été réalisées sur :

- les besoins en cadres agricoles,
- les besoins en enseignants,
- les besoins en cadres de santé,
- les coûts unitaires de l'enseignement secondaire public.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

Selon le document national d'information : « le Rwanda a acquis une bonne expérience en matière d'analyse des statistiques scolaires et d'élaboration de la carte scolaire prévisionnelle ». Il pourrait offrir des services consultatifs dans ce domaine à d'autres pays de la Région. Dans les autres domaines où des besoins ont été identifiés, le Rwanda souhaiterait bénéficier de services consultatifs et surtout de moyens financiers. ★



TOGO

CORRESPONDANTS NATIONAUX

M. Yao NAMBOU
Directeur général de la planification de l'éducation

M. Rambert HOUNOU
Directeur général adjoint de la planification de l'éducation

Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique
B.P. 3221
LOME

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (3 - 8 juin 1985), signé par le secrétaire général du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (M. Komlavi SEDDOH), les correspondants nationaux et l'expert du projet.

Document national d'information : élaboré par l'équipe nationale COFORPA et parvenu au BREDA en septembre 1985.

Questionnaire : rempli par M. AGBOAJINOU A. Amavi, chef de la Division de la Carte scolaire, Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique.

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

- Système éducatif administré par :
- le Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique,
 - le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Le premier comporte, outre le Cabinet du Ministre, un Secrétariat général dont relèvent toutes les di-

rections, y compris :

- la Direction générale de la Planification de l'éducation,
- la Direction de l'Orientation scolaire et professionnelle,
- la Librairie des Mutuelles scolaires,
- la Direction de la Formation permanente, de l'Action et de la Recherche pédagogiques,
- l'Institut national de la recherche scientifique.

Au niveau régional, fonctionnent les inspections régionales et les directions régionales de l'orientation scolaire, ainsi que de la planification de l'éducation.

Du fait de sa récente création (15 novembre 1985), le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle n'est pour l'instant doté que d'une seule direction au niveau central : la Direction de l'Enseignement technique et professionnel. Le Ministère utilise, aux niveaux central et régional, les compétences techniques des directions et des services du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

NIVEAU CENTRAL

La Direction générale de la Planification de l'éducation comprend :

- la Direction centrale de la Planification de l'éducation,
- la Direction de la Construction et de l'Entretien des infrastructures scolaires et universitaires,
- la Direction de l'Exécution des projets - éducation.

La Direction centrale de la Planification de l'éducation, organe principal en la matière, comporte cinq divisions :



CAP-VERT

tionnement (IFAP), qui sera chargé de coordonner toutes les actions de formation au niveau du pays et au sein duquel seront représentés toutes les institutions et tous les ministères concernés.

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Les besoins sont importants et comme le précise le

FORMATION	NOMBRE	CIBLE
Planification et administration de l'éducation (formation approfondie)	15	Cadres supérieurs des unités de planification et d'administration de l'éducation
Statistiques, carte scolaire, constructions scolaires et supervision de projets (formation spécifique)	20	Cadres moyens des niveaux central et régional
Formation spécifique dans le domaine de la gestion (contrôle, gestion financière, documentation, etc.)	25	Directeurs et inspecteurs des établissements scolaires
	15	Cadres moyens des services administratifs.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Le document national d'information insiste sur la nécessité pour le Cap-Vert de développer la recherche en éducation et plus particulièrement en planification et administration de l'éducation, domaines-clés pour un système éducatif efficace et rentable. Les objectifs assignés à la recherche appliquée sont :

- d'encourager la capacité novatrice des responsables de l'éducation ;
- de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives ;
- de promouvoir des études dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

Le document national d'information souligne le caractère ponctuel des échanges régionaux en matière de formation et de recherche en planification et administration de l'éducation « en dépit des nombreuses possibilités de coopération » qui existent, mais qui restent encore méconnues.

Il faudra identifier les institutions régionales susceptibles de servir de cadre aux échanges en vue du développement des activités de formation et de recherche. Il s'agira par ailleurs de prendre en considération, sur une base sous-régionale, les possibilités offertes par et pour les pays de langue officielle portugaise. ★



CAP-VERT

- le Service de la Planification ;
- le Service de l'Organisation et du Contrôle ;
- le Service de Soutien administratif, d'Appui graphique, d'Information et de Documentation.

Le Conseil consultatif de la planification, des statistiques de l'éducation et de la culture a pour principale fonction de formuler des avis sur les stratégies de développement de l'éducation ainsi que sur les contenus, structures et méthodes. Il est composé :

- des directeurs des services nationaux et régionaux du Ministère de l'Education et de la Culture,
- du directeur du Bureau des Constructions scolaires du Ministère de l'Habitat et des Travaux publics,
- du représentant de la Direction générale du Plan,
- du représentant de la Direction générale des Statistiques,
- du représentant des enseignants.

PROBLÈMES

Les bureaux des études et de la planification sont censés travailler en étroite liaison avec la Direction générale du Plan, qui est chargée de la coordination des activités de planification dans l'ensemble des ministères. Dans la pratique cependant, comme le mentionne le document national d'information, les rapports entre les services de la planification générale et les bureaux des études et de la planification sont en proie :

- à la dispersion, au sein d'un même service ministériel, de la fonction de planification entre différents services ;
- à l'absence d'une définition précise des circuits d'information et de données sur les projets en cours d'exécution ;
- au manque de cadres au niveau de la planification centrale et des ministères, en mesure de dynamiser le processus de planification.

PERSONNEL

En 1984, le Bureau des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Education et de la Culture comptait :

- cadre supérieur national 1
- cadres moyens nationaux 3
- personnel de service 4



TOGO

- Affaires financières : préparation et exécution des budgets ordinaire et d'investissement, gestion du matériel et des équipements ;
- Financement : financement et analyse des coûts ;
- Statistiques : études démographiques, collecte et traitement des données statistiques, publication de l'annuaire statistique ;
- Carte scolaire : tous les exercices et travaux de carte scolaire ;
- Recherche, Prévisions et Evaluation : recherche et projections à court et long termes en matière d'éducation et de formation.

NIVEAU RÉGIONAL

Cinq directions régionales représentent la Direction générale de la Planification de l'éducation. Elles ont pour tâches essentielles :

- la collecte et l'exploitation des statistiques régionales,
- l'établissement de la carte scolaire régionale,
- l'exécution des projets ou programmes qui lui sont confiés par la Direction générale.

PERSONNEL

En septembre 1985, le personnel de la planification de l'éducation (niveaux central et régional) comptait 51 cadres supérieurs et moyens dont 20 ont reçu une formation spécialisée :

- planification de l'éducation 6
- statistiques 4
- démographie 1
- économie 2
- bâtiments (chef chantier, CAP dessin ou maçon) 7

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

Au sein du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, les fonctions de coordination sont assumées par le secrétaire général. Au plan des régions, ces fonctions sont confiées aux directeurs régionaux.

PROBLÈMES

Tant au niveau central que régional, les problèmes liés au fonctionnement de l'administration de l'éducation

concernent l'insuffisance quantitative du personnel et son manque de formation en administration de l'éducation. A cet effet, le document national d'information précise que c'est « sur le tas que les directeurs d'école, mus par la volonté de mieux faire, finissent par acquérir les qualités nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions ».

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Les besoins et les programmes de formation déjà identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la composante n° 3, « Renforcement de la planification de l'éducation », du deuxième projet Education prévoient d'organiser tous les ans pendant cinq ans des séminaires de formation d'une durée de six jours à l'intention de quarante-huit participants. Il s'agit d'initier les inspecteurs, les chefs d'établissement et les cadres de la Direction générale de la Planification de l'éducation aux méthodes et techniques :

- de collecte et de traitement des informations statistiques,
- de la carte scolaire,
- de planification régionale.

Pour conduire ce programme de formation, le Togo souhaite disposer d'un noyau de quatorze formateurs en planification et administration de l'éducation et en carte scolaire.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Selon le document national d'information, la recherche appliquée en matière de planification et d'administration de l'éducation devra notamment porter sur les thèmes suivants :

- inadéquation de la formation aux réalités du pays : conséquences sur le développement socio-économique,
- sous-emploi et chômage,
- rendement du système scolaire,
- déperditions scolaires : causes et solutions,
- financement et coût de l'éducation.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

Se référant à « la crise mondiale qui menace l'éducation », le document national d'information invite



TOGO

les pays de la Région à « se regrouper et mettre en commun leurs moyens individuels » pour élaborer et mettre en œuvre « une stratégie régionale ou sous-régionale d'innovation et de changement qui viserait à renforcer les diverses stratégies nationales pour le plus grand bénéfice de tous les pays ».

Une telle stratégie devrait, toujours selon le document national d'information, accorder notamment la

- priorité à la modernisation de la gestion de l'enseignement et à la rénovation des contenus, tout en prenant appui sur divers programmes développés sous l'égide de l'Unesco, de la CEAO et de l'OUA concernant :
- l'élimination de l'analphabétisme,
 - la rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie,
 - la recherche en éducation (programmes NEIDA et COFORPA).



CAP-VERT

CORRESPONDANTE NATIONALE

M^{me} Maria Luisa FERRO RIBEIRO
Directrice du Bureau des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Education et de la Culture
B.P. 111
PRAIA

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (19 - 24 novembre 1984), élaboré en commun par la correspondante nationale et l'expert du projet.

Document national d'information : élaboré par la correspondante nationale et parvenu au BRENDA en février 1985.

Questionnaire : rempli par la correspondante nationale.

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Les actions d'éducation et de formation sont réparties de la façon suivante :

- Ministère de l'Education et de la Culture (enseignement scolaire, alphabétisation des adultes et formation professionnelle) ;
- Institut cap-verdien de solidarité (éducation préscolaire) ;
- Institut de formation et de perfectionnement extrascolaire (formation professionnelle extrascolaire) ;
- Centre de formation et de perfectionnement administratif (CENFA), placé sous la tutelle du premier ministre (cours de formation et de perfectionnement en administration publique) ;
- divers services ministériels (formation professionnelle dans les domaines de leur compétence).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

- Le Cabinet du Ministre
- Le Bureau des Etudes et de la Planification
- Le Secrétariat général
- La Direction générale de l'Education
- La Direction générale de la Culture
- L'Inspection générale
- La Direction de l'Education physique et des Sports
- La Direction de l'Education extrascolaire
- La Direction régionale de l'Education et de la Culture.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

Chaque ministère compte un *bureau des études et de la planification*. Ces bureaux sont dotés notamment des deux services suivants :

- Pédagogie : élaboration de manuels scolaires et de matériels didactiques, études des programmes scolaires des divers niveaux d'enseignement et de formation des enseignants et reformulation en vue de leur adéquation aux nécessités du pays ;
- Statistiques et Planification : collecte et analyse des données statistiques, réalisation d'études relatives à l'élaboration du plan éducationnel, formulation et suivi des projets.

Le projet de loi organique du Ministère de l'Education et de la Culture prévoit une nouvelle structure de son Bureau des Etudes et de la Planification, qui comprendrait notamment les éléments suivants :

- le Conseil consultatif de la planification, des statistiques de l'éducation et de la culture ;
- le Service des Etudes ;



BURKINA FASO

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Le premier besoin concerne la nécessité de sensibiliser les cadres du Ministère aux objectifs et pratiques de la planification et de l'administration de l'éducation. En effet : « La planification et l'administration de l'éducation sont souvent des domaines méconnus des cadres autres que ceux impliqués dans les activités de planification. Cette méconnaissance est souvent à l'origine des difficultés que rencontre le service de la planification pour la centralisation des différentes informations en son sein ».

On peut noter également que : « l'objectif d'universification de l'enseignement de base, la nécessité de perfectionner la planification comme instrument de prise de décision exigent la formation... de planificateurs des ressources humaines... et la formation approfondie des (cadres) de la Direction de la Planification de l'éducation ». Les planificateurs ainsi formés sont appelés à devenir des éléments d'une future équipe de formateurs.

Les programmes existants concernent la formation en deux ans à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature de conseillers d'administration scolaire et universitaire.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Les thèmes d'étude et de recherche appliquée envisagés sont :

- possibilités d'emploi dans les secteurs modernes et non structurés ;
- réorientation du contenu éducatif face aux emplois limités du secteur moderne au Burkina ;
- coûts et financement du système éducatif ;
- efficacité du système et possibilités d'amélioration ;
- méthodes de planification globale et de planification de l'éducation au Burkina Faso ;
- administration de l'éducation burkinabé : problèmes et solutions ;
- rôle de la planification de l'éducation dans le processus de prise de décision.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

En vue de favoriser l'échange d'information et la mise en œuvre conjointe de certaines activités de formation et de recherche, le Burkina propose d'une part, d'organiser le « jumelage » des directions de la planification de l'éducation dans la sous-région du Sahel et d'autre part, de préparer et de diffuser les thèmes et résultats de recherche, ainsi qu'un répertoire des institutions de recherche. ★

FORUM

Dans le premier numéro, nous invitons les lecteurs à se servir de FORUM pour formuler leurs commentaires au sujet de COFORPA LIAISON et exprimer leurs idées sur les questions de formation et de recherche en planification et administration de l'éducation.

Des encouragements et suggestions parvenus au BREDA, il convient de noter ceux du Ministre de l'Education nationale du Tchad (publiés ici).

Nous tenons à remercier ceux qui ont répondu à notre appel et rappelons à tous nos lecteurs que la rubrique FORUM leur est réservée.

Faites parvenir vos contributions à : COFORPA LIAISON, FORUM, BREDA, B.P. 3311, DAKAR (Sénégal).

Modalités : • texte dactylographié à double interligne sur feuillets 21 x 27, longueur maximum : 5 feuillets,
• la contribution doit porter les nom et adresse de l'auteur,
• les commentaires publiés n'engagent que leur auteur.

Le projet de coopération technique régionale pour la formation et la recherche en planification et administration de l'éducation présente un intérêt capital pour les pays de la Région.

Afin de permettre aux uns et aux autres de bénéficier des expériences et des expertises d'une part, et d'inciter les pays qui ne participent pas encore au projet COFORPA de s'y intéresser d'autre part, il conviendrait de publier dans les prochains numéros du bulletin la liste des projets pilotes COFORPA et celle des spécialistes africains en planification et administration de l'éducation.

Le Ministre de l'Education nationale
Président de la Commission nationale
tchadienne pour l'Unesco

MAHAMAT SENOUCI KHATIR

Note de la rédaction - La question du répertoire sera abordée lors de la réunion régionale des correspondants nationaux du projet COFORPA. En ce qui concerne les projets pilotes COFORPA, il n'en existe pas, mais la rubrique « Expériences nationales » fournit des informations sur toutes les activités qui ont lieu dans les pays participants.



NEIDA : DIX ANS DE COOPÉRATION INTERAFRICAINNE

Le Réseau d'innovation éducative pour le développement en Afrique (NEIDA) a tenu sa VII^e Réunion régionale de consultation à Harare (Zimbabwe) les 19 - 23 mai 1986.

Trente-neuf délégués de vingt-quatre pays ont approuvé, à l'issue des travaux, le programme d'activités 1986 - 1987. Ce programme s'articulera autour de l'utilisation des langues nationales dans l'éducation, de l'éducation et du travail productif, de l'enseignement des sciences et de la technologie, et de la production et distribution de matériel didactique. On ne négligera pas pour autant les autres domaines d'intervention du NEIDA : éducation pour le développement dans les zones rurales, formation des personnels de l'éducation, administration et supervision des systèmes éducatifs.

Quant aux débats, ils auront été dominés par la question de l'im pact du Réseau au plan national

PLANS INTÉGRÉS D'ÉLIMINATION DE L'ANALPHABÉTISME

Dans le cadre du Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique, le BREDA a organisé, en 1984 - 1985, une séquence d'activités visant au renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de plans intégrés d'élimination de l'analphabétisme. Neuf Etats membres y participaient : le Bénin, le Cap-Vert, l'Ethiopie, la Gambie, le Liberia,

et notamment des voies à définir et des ressources à mobiliser pour augmenter cet impact. Dans cet ordre d'idées, les délégués ont proposé un élargissement de la base nationale de participation aux activités du Réseau. Ainsi seront établis des groupes de travail dans chacun des domaines prioritaires du NEIDA et multipliées les actions destinées à stimuler de façon systématique l'échange et la concertation entre projets novateurs nationaux, qu'ils soient ou non associés au Réseau. Les délégués ont aussi préconisé l'utilisation accrue des structures du NEIDA à l'appui des réformes et des rénovations du système éducatif qui s'opèrent un peu partout dans les Etats membres.

Par ailleurs, la question du développement des publications dans les langues nationales a suscité le plus vif intérêt des participants. Le NEIDA lancera un programme régional qui consistera, dans l'immédiat, à encourager la

le Mali, le Niger, la République centrafricaine et le Sénégal.

Les objectifs spécifiques de la séquence d'activités étaient de :

- favoriser l'intégration des actions concernant l'enseignement primaire et l'alphabétisation des jeunes et des adultes dans le cadre d'une stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme ;
- favoriser l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs que comportent l'extension et la rénovation de l'enseignement primaire, et des programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
- promouvoir la coopération entre les services concernés

publication nationale et régionale d'œuvres en langues africaines. Il sera ainsi possible de répondre aux besoins pressants de la Région en matériel éducatif, et plus particulièrement en manuels de lecture et en ouvrages didactiques pour néo-alphabètes.

A l'ordre du jour de la réunion figurait aussi la célébration du 10^e anniversaire du lancement du NEIDA, avec pour thème : Innovation, Coopération, Développement. Les participants ont convenu que les célébrations auront lieu aux niveaux national et régional et qu'elles auront pour but de sensibiliser davantage toutes les catégories de personnels et de spécialistes intervenant dans la rénovation des systèmes éducatifs. Elles devraient aussi contribuer à attirer l'attention sur les acquis du NEIDA et lui fournir l'occasion de renforcer ces acquis afin de consolider la réalisation de ses objectifs.

au niveau national et les spécialistes nationaux de plusieurs pays à l'occasion de l'atelier régional :

- faciliter l'acquisition, par les services nationaux concernés, des méthodes et techniques nécessaires pour passer de l'identification des éléments de stratégies à la préparation de véritables plans fixant des objectifs précis, déterminant l'ensemble des moyens et des ressources nécessaires et établissant une programmation des actions à mener.
- La séquence comportait les cinq activités suivantes :
 - une mission d'appui au lancement de la préparation du

ment primaire assisté d'un conseiller pédagogique, l'encadrement, le contrôle pédagogique et la gestion du personnel enseignant ainsi que la collecte des données statistiques.

Il est prévu de créer huit bureaux régionaux pour l'alphabétisation et la formation des adultes.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Créé en 1964 pour « planifier le développement de l'enseignement en étroite collaboration avec le Ministère de l'Économie », le Service de la Planification de l'enseignement « s'est cantonné à la collecte des données statistiques » avant d'être réorganisé et transformé en *Direction de la Planification* en 1974. La structure de cette direction comprend les divisions suivantes :

- Statistiques, Carte scolaire et Information : analyse et interprétation des données statistiques, élaboration de l'annuaire statistique, élaboration et mise en place de la carte scolaire ;
- Projets et Programmation : réalisation de diverses études, efficacité du système, analyse des coûts et financement, élaboration des stratégies et plans de développement, conception et élaboration de projets éducatifs ;
- Recherche - Évaluation : recherche et études en vue du développement du système éducatif, évaluation des résultats des projets.

La Direction est rattachée directement au Secrétaire général et, de ce fait, a une place importante au sein du Ministère. Elle participe à l'élaboration du plan de développement en tant que cellule sectorielle de planification, en collaboration étroite avec le Ministère du Plan et du Développement populaire. Elle ne dispose pas de structures décentralisées. En janvier 1985, la Direction comportait *treize cadres supérieurs et moyens nationaux* parmi lesquels on comptait deux anciens stagiaires de l'IHPE, quatre économistes, un statisticien et deux attachés d'administration scolaire.

Les problèmes de fonctionnement de la Direction de la Planification concernent la mobilité et la formation insuffisante du personnel existant. Dans le document national d'information, on note cependant que si une formation approfondie ou spécialisée « est nécessaire, l'expérience acquise sur le tas permet de tirer

profit des formations organisées au niveau national, sous-régional et régional ».

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

Le secrétaire général supervise, coordonne et anime les activités de toutes les directions du Ministère. A ce titre, il assure les relations techniques avec les autres ministères et le Secrétariat général du Gouvernement.

En ce qui concerne *la situation du personnel*, on comptait, en janvier 1985, 163 cadres supérieurs et 232 cadres moyens dans l'administration du Ministère de l'Éducation nationale. La grande majorité de ces cadres n'a pas reçu de formation spécifique en administration de l'éducation mais dispose d'une longue expérience pratique.

PROBLÈMES

L'administration très hiérarchisée de l'éducation ne favorise pas les relations horizontales entre les différentes directions. Par conséquent, l'information circulerait mal, occasionnant des « retards » dans l'accomplissement des tâches et un chevauchement de certaines activités.

Par ailleurs, l'insuffisante préparation des cadres en matière administrative, leur mobilité et leur souci de se référer à la hiérarchie supérieure pour toute innovation, constituent autant de freins à une administration efficace de l'éducation.

Les autorités burkinabé de l'éducation, conscientes de cette situation, envisagent de redéfinir les attributions des différentes directions dans une perspective plus globale. Il se développerait ainsi « des relations horizontales entre les différentes directions et entre les secteurs complémentaires ne relevant pas d'un même ministère : formation - emploi, éducation - santé par exemple ».

D'ores et déjà, un certain nombre de mesures ont été prises :

- mise en œuvre de programmes de développement à la base,
- sensibilisation du personnel administratif à l'importance de son rôle dans le développement,
- mise en place de diverses mesures incitatives.



BURKINA FASO

CORRESPONDANT NATIONAL

M. Ambroise DIANDA

Directeur de la planification

Ministère de l'Éducation nationale

OUAGADOUGOU

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (17 - 25 octobre 1984), signé par M^{me} Habata Marlène ZEBANGO, directrice de la planification de l'éducation.

Document national d'information : préparé par M^{me} H. ZEBANGO et reçu au BREDA en mars 1985.

Questionnaires : remplis par M^{me} H. ZEBANGO (Ministère de l'Éducation nationale) et M. Arzouma DIALLO, chef du Service des Études et de la Planification, Direction de l'Orientation scolaire et des Bourses (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique).

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Enseignement des premier et second degrés :

- le ministère de l'Éducation nationale,

Enseignement supérieur :

- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Formation professionnelle :

- le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Centre de formation de moniteurs et de jeunes agriculteurs, Centre de formation des artisans ruraux, École nationale des infirmiers vétérinaires);

- le Ministère de l'Environnement et du Tourisme (École nationale des eaux et forêts);
- le Ministère de la Sécurité sociale et de la Fonction publique (École nationale d'administration et de magistrature);
- le Ministère de la Santé (écoles nationales des infirmiers et infirmières);
- le Ministère des Ressources financières (École nationale des douanes, Centre de formation en ressources financières);
- le Ministère des Transports et des Communications (École nationale des postes et télécommunications);
- le Ministère de l'Information et de la Culture (Centre de formation professionnelle de l'information);
- le Ministère des Sports et Loisirs (Institut national de la jeunesse et des sports).

STRUCTURE DES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau central

- Les deux ministères de l'éducation nationale comptent un ministre et son cabinet, auxquels sont rattachés le Secrétariat général et la Direction des Affaires financières et administratives.
- Du Secrétariat relèvent, en ce qui concerne le Ministère de l'Éducation nationale :
 - les directions d'enseignement,
 - l'Institut national pour l'alphabétisation et la formation des adultes,
 - la Direction de la Planification de l'éducation,
 - l'Institut pédagogique du Burkina,
 - l'Inspection centrale du second degré,
 - la Commission nationale pour l'Unesco.

Niveau régional

Trente-huit inspections d'enseignement primaire assurent, sous l'autorité d'un inspecteur de l'enseigne-

plan intégré d'élimination de l'analphabétisme et à la mise en place des structures nationales du Programme régional;

- l'élaboration d'un document national d'information;
- un atelier régional sur la comparaison des plans intégrés d'élimination de l'analphabétisme;
- l'élaboration d'un document national de présentation du plan;
- un séminaire national de sensibilisation et de mobilisation autour du plan.

Parmi les résultats de la séquence 1984 - 1985, il est intéressant de noter les éléments suivants :

- la mission d'appui a aidé à la mise en place de l'organe national interministériel du Programme régional;
- la constitution d'équipes techniques interdisciplinaires (planification, enseignement primaire et alphabétisation) qui ont préparé les documents et participé à l'atelier régional, a favorisé l'adoption, au niveau des services centraux, de l'approche globale préconisée pour le Programme régional;
- le même effet se répercute au niveau des structures décentralisées au fur et à mesure de la tenue des séminaires nationaux;
- comme escompté, les participants ont pris conscience de la nécessité de planifier et de programmer avec rigueur le développement coordonné de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes;
- l'atelier régional, regroupant trois spécialistes de chaque pays, a servi de catalyseur pour obtenir les résultats mentionnés et favoriser des échanges très utiles entre les spécialistes des pays représentés. Ceci fut fait grâce aux travaux de groupe, aux exercices de simulation sur micro-ordinateur et aux documents de travail qui ont guidé, par la suite, la préparation des plans proprement dits.

Compte tenu de ces résultats ainsi que de l'intérêt manifesté par d'autres États participant au Programme régional, le BREDA organisera une autre séquence d'activités en 1986 - 1987, à l'intention

MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES ET DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION

Dans le cadre de la démocratisation des différents types et formes d'éducation, le BREDA participe à diverses études et recherches visant à favoriser l'extension des services éducatifs grâce à une meilleure utilisation des ressources disponibles ou à l'intégration des activités éducatives au niveau local. COFORPA LIAISON présente ici les expériences tentées en Éthiopie, en Mauritanie et au Sénégal dans ce domaine.

L'ÉTHIOPIE MOBILISE LES RESSOURCES À LA BASE AVEC SES NOUVEAUX CENTRES D'ÉDUCATION

L'Éthiopie, aux prises avec une situation d'urgence, a décidé d'attaquer le problème à la source en créant des centres d'éducation extrascolaire pour favoriser le développement de base en milieu rural.

Ces centres, assistés par le Ministère de l'Éducation nationale, seront gérés par des comités villageois. Ils encourageront le développement par la base en donnant aux Éthiopiens les moyens de cerner leurs besoins quotidiens et ceux d'y répondre. Les animateurs des centres seront, pour la plupart, des « gestionnaires ambulants » des divers ministères à vocation technique.

Dans le cadre de la coopération entre l'Unesco (BREDA), la SIDA et l'Éthiopie, 36 participants, surveillants régionaux des constructions scolaires pour la plupart, ont participé à un atelier national sur la conception et la construction des centres d'éducation de base. L'atelier s'est tenu du 10 au 20 janvier 1986 à Addis Abéba, dans les locaux des Services de Cons-

cette fois : des Comores, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, du Malawi, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Tchad, du Togo et de la Zambie. ★

truction et d'Entretien des écoles (SCMS).

Les discussions et les travaux de recherche se sont inscrits dans le cadre de la promotion des ressources locales. C'est ainsi que les participants ont étudié la possibilité d'utiliser des blocs de terre « adobe ». Les participants ont construit un prototype du premier centre pendant l'atelier.

LES MATÉRIAUX LOCAUX : RECHERCHE D'UNE SOLUTION POUR LA MAURITANIE

Le Fonds arabe pour le Développement économique et social (FADES) finance présentement une étude prospective sur le développement des constructions et équipements scolaires à moindre coût en Mauritanie.

L'étude Unesco - FADES est exécutée par le BREDA en collaboration avec les Services de Construction et d'Entretien des écoles, de la Direction de la Coopération et de la Planification du Ministère de l'Éducation nationale. Elle porte sur les possibilités d'employer le plâtre, ressource abondante en Mauritanie.

sera exécutée en trois volets : collecte des données de base pour le développement des prototypes ; études préliminaires et conception des prototypes ; exécution des prototypes et évaluation des résultats.

Le deuxième volet vient d'aboutir à la réalisation de voûtes en plâtre et se poursuit par la recherche de poutres de soutènement. Le dernier volet devrait démarrer en fin d'année. C'est dans le cadre de ce dernier volet qu'on espère apporter de nouvelles solutions aux problèmes de réalisation des constructions scolaires.

UN CENTRE EXPÉRIMENTAL DE FORMATION QUI ALLIE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

Favoriser les possibilités d'auto-formation en « greffant » progressivement sur le savoir-faire traditionnel un savoir moderne, développer l'action d'autoformation par des actions de formation ponctuelles, voilà un des objectifs clés du projet de « Centre expérimental de formation pratique », réalisé par l'Unesco - BREDA en coopération avec la Fédération française des clubs Unesco, le Ministère du Développement social et la communauté de Bakel, dans le Sénégal-Oriental.

Le Centre, dont les infrastructures sont financées dans le cadre du programme Unesco-CO-ACTION par les clubs Unesco de France, de Hollande, d'Allemagne fédérale et du Japon, pour n'en nommer que quelques-uns, offre un terrain agricole, des locaux de

stockage, une salle de cours et des ateliers de mécanique agricole, de presse rurale et d'enseignement ménager, ainsi que des bâtiments d'internat et d'administration. Pour la réalisation des infrastructures, l'équipe des architectes du BREDA a développé des plans et systèmes de constructions innovatrices caractérisées par des voûtes et des coupes, stimulant l'emploi de matériaux locaux et revalorisant l'artisanat.

Par sa structure physique et ses activités, le Centre expérimental vise à mobiliser de nouvelles ressources pour l'éducation et la formation en revalorisant le savoir traditionnel.

Géré par un comité dont les membres représentent les diverses structures de développement publiques et privées, le Centre doit s'auto-financer. A cet égard, diverses formules sont à l'étude, telles que les « contrats exploitants-formateurs » qui sont offerts pour les travaux de construction. Ces contrats sont négociés entre le Comité de gestion et les artisans (maçons) de la localité. Dans le cadre du projet de réalisation des infrastructures, le Comité de gestion s'engage à commander l'exécution de bâtiments et l'artisan, à recruter et former des apprentis pour réaliser cette tâche. Les architectes du BREDA, pour leur part, sont engagés dans le « greffage » en dispensant des technologies nouvelles.

Dans le domaine agricole, des exploitants-formateurs s'engagent à recruter des apprentis dans l'exécution de leurs travaux. Ils reçoivent en récompense de leurs

efforts la plus grande partie des produits de la récolte. L'action de greffage est assurée par les structures locales de développement agricole.

Le Centre met également ses installations à la disposition d'autres activités éducationnelles d'amélioration du savoir traditionnel. Ces activités, qui s'adressent à des publics variés, sont organisées surtout par des ONG dans les domaines de l'alphabétisation, de la gestion et de la mécanique agricole.

Le Centre expérimental de formation pratique de Bakel, qui n'en est qu'à ses débuts, fait face à quelques problèmes de « croissance ». Par exemple, l'autogestion qu'il essaie de promouvoir n'est pas toujours bien comprise par la communauté. Mais c'est justement le but du projet d'amener progressivement les différents acteurs à prendre en charge leur propre développement. L'expérience en cours est donc à suivre. ★



BÉNIN

- d'équipement technique pour les services des constructions scolaires, notamment de théodolites, d'appareils de tirage des plans et d'équipement de bureau d'architecture.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION

NIVEAU CENTRAL

- *La direction générale du Ministère* : coordination des activités du Ministère, sous l'autorité du ministre, dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation définis par le Gouvernement.
- *La Direction des Etudes et de la Planification* : élaboration, mise en œuvre et contrôle du plan éducationnel.

NIVEAU PROVINCIAL

- L'administration de l'éducation relève des six provinces. Chacune d'elles compte :
- une direction de l'enseignement, subdivisée en quatre-vingt-quatre divisions de district pour l'enseignement,
 - une direction de l'alphabétisation et de la presse rurale.

PROBLÈMES

Les directions provinciales chargées d'appliquer la politique de décentralisation de l'administration de l'éducation sont aux prises avec des problèmes d'ordre matériel et financier. En outre, le manque de cadres qualifiés contribue à freiner l'application effective de cette politique.

4. BESOINS ET PROGRAMMES DE FORMATION

Face à l'ampleur des besoins (plus de 200 cadres supérieurs et moyens en planification de l'éducation en plus de 4 000 en administration de l'éducation), le document national souligne la nécessité pour le Bénin de disposer d'un noyau de spécialistes appelés à inter-

venir comme formateurs dans la mise en œuvre des programmes de formation et des projets que le pays envisage de lancer. Les besoins en spécialistes concernent les domaines suivants :

- statistiques et informatique 3
- programmation informatique 2
- économie de l'éducation 4
- carte scolaire 6
- identification et préparation de projets 6
- bâtiment (aménagement des espaces éducatifs) 7
- administration de l'éducation 12

Les programmes existants dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation concernent la formation, chaque année :

- d'un effectif moyen de six cadres, attachés d'administration universitaire et d'intendance, par le Centre de formation administrative et de perfectionnement (CFAP) ;
- d'un effectif moyen de sept cadres supérieurs, planificateurs des ressources humaines, par l'Institut national d'économie (INES) ;
- de 18 inspecteurs-adjoints, par l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation (INPRE).

Il est prévu de créer à l'École normale supérieure deux filières de spécialisation en planification et économie de l'éducation, ainsi qu'en orientation scolaire et professionnelle.

5. BESOINS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

- *Programme de « recherche sur la formation - emploi »* : en cours au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.
- *Programmes de recherche* : de l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation, visant à l'élaboration d'une carte scolaire nationale.

6. POSSIBILITÉS ET PROPOSITIONS DE COOPÉRATION

Le Bénin souhaite établir des échanges de professeurs, de techniciens et de spécialistes en planification de l'éducation, de formateurs en gestion de l'éducation et de résultats de recherche. ★



BÉNIN

1. STRUCTURES CHARGÉES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Enseignement scolaire et universitaire, formation professionnelle et éducation extrascolaire :

- le Ministère des Enseignements maternel et de base (MEMB),
- le Ministère des Enseignements moyens général, technique et professionnel (MENGTP),
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS),
- le Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture populaire (MACP).

Chaque ministère fonctionne à deux niveaux, soit central et provincial (voir la rubrique 3).

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION

Chaque *direction des études et de la planification* est constituée notamment des services ci-après :

- Statistiques : collecte, traitement et diffusion des données statistiques ;
- Etudes : préparation de diverses études, notamment élaboration des cartes scolaire et éducative ;
- Programmation et Contrôle : élaboration, mise en œuvre et évaluation des plans et projets éducatifs ;
- Documentation ;
- Constructions scolaires : définition des normes de réalisation des constructions et équipements scolaires (dans les trois ministères chargés de l'enseignement scolaire seulement).

LIAISON ET COORDINATION

Les directions des études et de la planification constituent les organes de liaison entre chaque ministère de l'éducation et le Ministère du Plan, de la Statistique et des Affaires économiques. A ce titre :

- elles assurent la collecte des informations statistiques et réalisent des enquêtes sectorielles, sous le contrôle technique et avec le concours de la Direction centrale de la Statistique, dans le cadre d'un programme établi chaque année par le Comité national de la statistique ;
- elles élaborent le plan éducatif en collaboration avec les autres directions techniques du Ministère, déterminent et centralisent les

moyens nécessaires à sa mise en œuvre, et procèdent à la répartition judicieuse des moyens, conformément aux objectifs fixés aux différentes directions et divers services du Ministère ;

- elles coordonnent et contrôlent la réalisation des objectifs du plan éducatif et en rendent compte au Ministère du Plan, de la Statistique et des Affaires économiques selon une méthodologie unifiée définie par la Direction de la Planification d'Etat.

Le directeur des études et de la planification représente le ministre au sein du Conseil national de la planification.

PERSONNEL

ÉTAT DU PERSONNEL
DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PLANIFICATION
1984

	MEMB	MEMGTP	MESRS	MACP	Total
Cadres supérieurs nationaux	10	17	14	6	47
Cadres moyens nationaux	15	3	-	2	20
Personnel de service	-	1	-	9	10
Cadres expatriés	9	-	-	-	9
	34	21	14	17	86

PROBLÈMES

Le document national d'information précise que, sur un total de 47 cadres supérieurs pour l'ensemble des ministères, on compte seulement six techniciens de la planification, quatre statisticiens, un démographe et trois économistes. Tous les cadres moyens sont des instituteurs sans aucune formation en planification de l'éducation.

Les directions des études et de la planification font face aux mêmes problèmes :

- insuffisance de cadres formés dans les domaines du traitement et de l'analyse des données statistiques ;
- absence de cadres spécialisés en matière de carte scolaire, d'évaluation de projets éducatifs, d'établissement des normes de constructions et d'équipements scolaires.

Elles sont aussi aux prises avec le manque :

- de moyens de déplacement, notamment pour la collecte des informations statistiques et la réalisation des enquêtes ;

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

EPP/TM/10

CONCEPTION DES ÉCOLES SECONDAIRES SELON LES NORMES DU CONFORT (284 pages)

Contenu :

- Module I : Confort physique et taille des élèves (54 pages)
- Module II : Confort thermique (52 pages)
- Module III : Vision (65 pages)
- Module IV : Audition (34 pages)
- Module V : Conception des espaces d'enseignement/apprentissage (55 pages)
- Module VI : Conception des espaces non pédagogiques (24 pages)
- Original : Anglais
- Auteurs : D. VICKERY, consultant auprès de l'Unesco

Cette série de modules de formation est aussi disponible en français.

Objet de la série :

Cette série passe en revue les difficultés rencontrées dans la conception architecturale d'une école secondaire générale propre à faciliter les tâches des élèves et des enseignants, et favorisant le développement cognitif, psychomoteur et affectif de l'enfant, tout en respectant les contraintes financières. Les quatre premiers modules proposent un certain nombre de méthodes et techniques telles que l'enquête anthropométrique, les échelles d'évaluation subjectives, la collecte et l'interprétation des données relatives

à l'environnement et l'analyse des stéréotypes locaux adéquats pour déterminer - le plus souvent à travers des solutions de compromis - l'organisation de l'espace éducatif et le choix des équipements dans les meilleures conditions de confort physique, thermique, visuel et acoustique pour les élèves et les enseignants.

Le même souci de traduction de l'information en termes d'architecture conduit l'auteur, dans les deux premiers modules, à considérer l'école en fonctionnement. Compte tenu de la flexibilité exigée par la complexité du processus éducatif, la diversité des utilisateurs et les possibilités d'évolution de cette unité de travail qu'est l'école, il fait de l'analyse des activités spécifiques - pédagogiques, administratives et utilitaires - et de leurs implications sur le programme architectural, le point de départ de détermination et de l'utilisation optimale de tous les espaces et du mobilier scolaire.

EPP/TM/11

CARTE SCOLAIRE ET MICROPLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (311 pages)

Contenu :

- Introduction et instructions de travail (4 pages)
- Module I : Carte scolaire et microplanification. Concepts et processus (23 pages)
- Module II : Le diagnostic du système éducatif au niveau local (122 pages)
- Module III : Estimation de la demande : démographie et projection des effectifs (61 pages)
- Module IV : Préparation et généralisation de la carte scolaire (38 pages)
- Module V : Introduction et généralisation de la carte scolaire (38 pages)
- Original : Français
- Auteurs : Françoise CAILLODS (modules I, II, IV, V) et T.A. NGOC CHAU (module II) de l'Institut international de planification de l'éducation ; Jocelyne CASELLI (modules II, IV) et Guy PORTE (module III), consultants de l'Institut international de planification de l'éducation

Cette série de modules de formation est aussi disponible en anglais.

Objet de la série :

Rappellent les désillusions relatives aux expériences de planification au niveau central, et les contraintes longtemps sous-estimées qui s'exercent à l'intérieur comme à l'extérieur du système éducatif, l'auteur définit la microplanification comme un moyen de renforcer les activités de planification aux niveaux régional et local, et de faciliter l'exécution des objectifs du plan national.

A l'aide d'exemples concrets et de données chiffrées, le plus souvent empruntés à l'enseignement général primaire et secondaire, il passe en revue l'ensemble des techniques et procédures utilisées par la carte scolaire pour planifier l'éducation au niveau local, ainsi que les moyens à mettre en œuvre

pour en satisfaire les besoins.

Le processus d'élaboration d'une carte scolaire prospective est analysé à travers ses trois éta-

pes méthodologiques essentielles : le diagnostic, qui porte non seulement sur la couverture offerte par le réseau scolaire mais aussi sur le fonctionnement et la qualité du service éducatif ; l'estimation et la

projection de la demande d'éducation ; enfin les solutions administratives et les actions de formation autorisant la rationalisation de l'offre et éventuellement la ré-organisation du service éducatif.

EPP/TM/12

GESTION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES (113 pages)

Contenu :

- Module I : Politiques générales concernant l'entretien (25 pages)
 - Module II : Planification de l'entretien (25 pages)
 - Module III : Aspects financiers (27 pages)
 - Module IV : Organisation et gestion de l'entretien (22 pages)
 - Module V : Sélection et formation du personnel (14 pages)
- Original : Anglais
Auteurs : D. VICKERY, consultant auprès de l'Unesco

Cette série de modules de formation est aussi disponible en français.

Objet de la série :

L'auteur présente d'abord la gestion du patrimoine immobilier et mobilier comme la recherche d'un équilibre entre la construction de nouvelles écoles et l'entretien des bâtiments existants, c'est-à-dire entre le budget de développement et les budgets d'entretien. De la prise de décision à la programmation et à la mise en œuvre, les opérations sont ainsi situées dans le cadre d'une politi-

que d'affectation et d'utilisation optimales des ressources, et intégrées au processus général de planification de l'éducation.

Après avoir défini la notion de cycle d'entretien en relation avec la longévité probable des constructions, l'auteur passe en revue les problèmes et les méthodologies spécifiques de l'entretien des bâtiments et du mobilier scolaires tels que la collecte des données et les circuits de l'information, l'analyse des coûts unitaires et la prévision des dépenses, les modes de gestion et les schémas de comptabilité, et le rôle respectif des services de construction et de planification.

Le dernier module est consacré à la sélection, à la formation et à la gestion du personnel responsable de l'entretien des bâtiments et équipements scolaires.

EPP/TM/13

ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOI (218 pages)

Contenu :

- Introduction générale (3 pages)
 - Module I : Définition et utilité des études sur les relations éducation, formation et emploi (24 pages)
 - Module II : Les prévisions de besoins de main-d'œuvre (62 pages)
 - Module III : Les études spécifiques des relations formation-emploi (77 pages)
 - Module IV : Organisation techniques des enquêtes formation-emploi (24 pages)
 - Module V : Schéma d'étude des relations formation-emploi (28 pages)
- Original : Français
Auteurs : Monsieur Jean LAMOURE, sociologue, spécialisé dans les sciences de l'éducation

Cette série de modules de formation est aussi disponible en anglais.

Objet de la série :

L'auteur justifie d'abord l'intérêt croissant du planificateur pour la relation éducation/formation/emploi qui, dans un contexte de crise générale de l'emploi, pose le problème de l'utilisation des

produits du système éducatif, c'est-à-dire le problème des ressources humaines et du développement.

Après avoir rappelé l'importance relative des caractéristiques de formation pour l'accès aux emplois, il précise le rôle des prévisions de main-d'œuvre et souligne la nécessité d'intégrer les projections comparées de l'offre et de la demande dans les schémas de planification générale. Passant en revue les aspects théoriques, méthodologiques et techniques des prévisions de main-d'œuvre et de la traduction des besoins en termes d'éducation, il propose de nombreux exemples d'enquêtes et d'études avec leurs objectifs spécifiques et leurs problèmes d'organisation, d'administration, de collecte et de traitement des données, d'exploitation et d'utilisation des résultats.

EXPÉRIENCES NATIONALES

Cette rubrique, comme son titre l'indique, a pour but d'informer sur les efforts de planification et administration de l'éducation des pays participant à COFORPA. Ces informations sont tirées pour la plupart des documents nationaux d'information et résumés ici par le Secrétariat technique de COFORPA.

Des dix-huits documents nationaux parvenus au BREDA en date du 31 mai 1986, huit ont été résumés dans le dernier numéro de COFORPA LIAISON : le Burundi, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Kenya, la République centrafricaine, la République Unie de Tanzanie, le Sénégal et la Sierra Leone.

Le présent numéro propose huit autres résumés, soit ceux du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de l'Éthiopie, du Gabon, du Niger, du Rwanda et du Togo.

Dans les numéros à venir, les lecteurs pourront prendre connaissance des activités du Tchad et du Zaïre, ainsi que de celles de tous les autres pays participants dont les documents nationaux seront transmis au BREDA. Les correspondants nationaux de ces pays sont invités à faire parvenir le plus tôt possible au Secrétariat technique du projet COFORPA, les divers documents d'information concernant leur pays.



BÉNIN

CORRESPONDANT NATIONAL

M. Isidore ASSOSSOU
Directeur des études et de la planification
Ministère des Enseignements moyens et supérieur
COTONOU

SOURCES D'INFORMATION

Compte rendu de la mission d'identification : (18 - 27 mai 1984), signé par l'expert du projet.

Document national d'information : élaboré par le correspondant national et parvenu au BREDA le 21 juin 1984.

Questionnaires : remplis par MM. Benoît F. SOSSOU (Ministère des Enseignements moyens général, technique et professionnel), Moumouni BOUKARY (Ministère des Enseignements maternel et de base), Cyprien GNANVO (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique) et Michel DOGNON MAGNIDE (Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture populaire).

contenu de ce dernier cours comprendra :

- la révision et l'échange d'expériences des équipes nationales en matière de conduite des cours de formation dans les domaines de compétence du projet ;
- la révision et l'évaluation des matériels didactiques préparés par les équipes nationales et du guide méthodologique ;
- la révision des matériels didactiques préparés par les équipes nationales ;
- le renforcement des connaissances et des compétences en matière de conception, d'organisation et de méthodes de formation, ainsi qu'en matière de préparation et d'évaluation des matériels de formation.

Il convient de noter à cet égard que l'objectif principal du projet est d'apporter un appui aux équipes nationales de formateurs pour développer leur capacité de préparation de matériels de formation adaptés à leurs propres systèmes éducatif et administratif.

On suppose qu'à la fin du projet, ce dernier aura été en mesure de répondre à la demande d'un maximum de 12 gouvernements (Botswana, Ethiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) en formant 48 formateurs, préparés à la responsabilité d'organiser et d'encadrer sur une base permanente des programmes nationaux de formation et de perfectionnement en administration de l'éducation.

PLANIFICATION ET ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION (PAYS DE LANGUE OFFICIELLE PORTUGAISE)

Ce projet, évalué à environ 510 300 \$E.-U., a été soumis pour financement à la SIDA qui doit prendre une décision à ce sujet au cours des prochains mois. Les modalités de mise en œuvre sont identiques à celles du projet an-

glophone, à la seule différence qu'il s'agit à la fois de la formation en planification et en administration de l'éducation.

ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION (PAYS FRANCOPHONES)

Pour ce projet, une étude de financement est en cours, qui associerait sous l'égide de l'Unesco plusieurs partenaires : l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI), la Conférence des Ministres de l'Éducation des États d'expression française (CONFEMEN), le Programme spécial de développement de l'Agence de Coopération culturelle et technique (PSD/ACCT). Les négociations se poursuivent avec ces différents partenaires. ★

EPP/TM/14

LE PROCESSUS DE LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (256 pages)

Contenu :

Introduction et instructions (2 pages)

Module I : Education et changement social (37 pages)

Module II : Les préalables à la planification de l'éducation (28 pages)

Annexe : Définitions et modes de calcul (23 pages)

Module III : Le diagnostic (48 pages)

Annexe : (méthodologique) Les diagrammes de flux et le diagnostic en planification de l'éducation (51 pages)

Module IV : L'élaboration du plan d'éducation (39 pages)

Module V : Mise en œuvre et évaluation du plan d'éducation (28 pages)

Original : Anglais et français

Auteurs : G. KUTSCH, consultant de l'Unesco (modules I et II) ; P. PERROT, spécialiste de l'Unesco (annexe du module II et module III) ; LE THAN KHOI, professeur à l'Université de Paris V (modules IV et V)

Objet de la série :

La participation de trois auteurs à la conception et à la rédaction de ce document n'empêche pas l'unité essentielle exigée par la continuité du processus analysé.

La première partie (modules I et II) est consacrée aux caractéristiques générales du développement économique et social, à la définition et à la mesure des phénomènes de croissance et de di-

versification, et aux interactions entre le système scolaire et son environnement.

Traitant du diagnostic en matière d'éducation et de préparation de la prise de décision, le module III et son annexe passent en revue les principaux domaines d'investigation et procèdent à une participation critique des méthodes d'analyse.

La dernière partie (modules IV et V) expose les aspects conceptuels et méthodologiques du plan d'éducation proprement dit. L'auteur en analyse les étapes essentielles : de la formation des objectifs généraux du développement, à la détermination des moyens éducatifs, économiques et financiers, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation dans le cadre d'une planification continue constamment ajustée aux impératifs de la situation nationale et internationale.

EPP/TM/15

COÛT ET FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION (263 pages)

Contenu :

Introduction et instructions de travail (3 pages)

Module I : Définitions, concepts et mesure (33 pages)

Module II : Analyse des dépenses globales (24 pages)

Module III : Analyse des dépenses unitaires (48 pages)

Module IV : Projection des dépenses d'éducation (66 pages)

Module V : Analyse coût-efficacité (46 pages) *cost effectiveness*

Module VI : Le financement de l'éducation (43 pages)

Original : Français

Auteur : Claude TIBI, Institut international de planification de l'éducation (IIPE), Unesco

Objet de la série :

Opposant la limitation des ressources à l'ampleur croissante des actions à entreprendre dans le domaine de l'éducation, l'auteur rappelle d'abord l'exigence d'une double approche : d'une part celle de l'allocation des ressources compte tenu des besoins de l'ensemble des secteurs, d'autre part celle de leur utilisation pour une relation optimale entre coût et efficacité pédagogique, sociale ou

économique.

Après un rappel des définitions de base relatives aux coûts et aux dépenses, il aborde les problèmes conceptuels et méthodologiques que pose l'analyse des dépenses globales ou unitaires et de leurs déterminants, la projection des dépenses d'éducation et l'analyse coût-efficacité, mettant chaque fois l'accent sur leur importance pour la planification de l'éducation et sur leur rôle dans les processus de négociation et de décision.

Consacrée aux méthodes et aux mécanismes de financement, la dernière partie de cette série est un bilan des contraintes financières auxquelles sont de plus en plus confrontées les politiques éducatives, et de problèmes qu'une approche purement économique ne suffit pas à résoudre.

STATISTIQUES ET INDICATEURS DE L'ÉDUCATION

(284 pages)

Contenu :

- Introduction et instructions de travail (3 pages)
- Module I : Les statistiques d'éducation (62 pages)
- Module II : Méthodes de collecte des données (45 pages)
- Module III : Analyse statistique : méthodes d'analyse (35 pages)
- Module IV : Analyse statistique : tendances et interrelations (33 pages)
- Module V : Planification quantitative (60 pages)
- Module VI : Indicateurs des ressources humaines (46 pages)
- Original : Anglais
- Auteurs : R. CARR-HILL, Université de York, Royaume-Uni, et consultant auprès de l'Unesco

Cette série de modules de formation sera disponible en français.

Objet de la série :

Dans les cinq modules de cette série, l'auteur suit la démarche logique et chronologique de la recherche statistique en éducation, de la collecte à l'utilisation des données.

Après avoir cerné la nature, la forme et les limites de l'information nécessaire au gestionnaire et au planificateur, il présente les méthodes courantes – et les exigences de fiabilité – de la collecte régulière ou occasionnelle, les techniques requises par le traitement de l'information rassemblée, et les indications indispensables à l'analyse rationnelle de l'état du fonctionnement du système à travers ses interrelations, ses disparités, ses tendances et son évolution.

Une attention particulière est accordée à la présentation des modèles de flux et à leur utilisation pour les projections d'effectifs – élèves et enseignants – ainsi qu'aux indicateurs relatifs à la planification des ressources humaines.

EPP/TM/17

NORMES ET STANDARDS DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES (100/120 pages)

Contenu :

- Module I : Qualité, ressources et équité
- Module II : Conception, construction et coûts
- Module III : Alternatives dans l'application
- Original : Anglais
- Auteur : D. VICKERY, consultant auprès de l'Unesco

Résumé

Ce guide, conçu pour compléter les séries précédentes ayant présenté au lecteur certains aspects des normes, développe dans trois modules le concept de « normes » en termes explicites.

Le premier module traite la question de l'établissement et de l'application des normes afin d'assurer un contrôle de la qualité

et des coûts des bâtiments dans leur fonction et leur équité. Le deuxième module traite des normes de composantes spécifiques dans le contexte du processus et du produit de la construction scolaire. Des composantes pour lesquelles des normes peuvent être établies sont identifiées et des moyens pour déterminer et appliquer ces normes sont proposés.

La plupart des Etats membres de l'Unesco possèdent des normes pour les bâtiments éducatifs, bien que ces normes et leur application varient beaucoup. Le troisième module examine quelques normes nationales pour des bâtiments éducatifs et en analyse l'efficacité.

Les modules sont illustrés de nombreux exemples et, à certains points dans le texte, le lecteur est invité à résoudre les problèmes concernant l'établissement et l'application de normes pour les bâtiments éducatifs. Les trois modules ne devraient pas laisser de doute au lecteur quant au fait que, s'il doit y avoir équité dans la distribution des équipements éducatifs, si les bâtiments doivent être fonctionnels et les ressources bien utilisées, l'établissement et l'application de normes est nécessaire au succès de la mise en œuvre des plans des bâtiments éducatifs.

ACTIVITÉS DU PROJET COFORPA

Dans cette même rubrique, le premier numéro de COFORPA LIAISON avait fait état de projets complémentaires de formation de formateurs dont les programmes sont ou seront exécutés dans le cadre du réseau COFORPA. Il s'agit, dans le présent numéro, de faire le point sur ces projets.

Les quatre projets complémentaires de formation de formateurs

concernent la formation en :

- planification de l'éducation (pays francophones et anglophones);
- administration de l'éducation (pays anglophones);
- planification et administration de l'éducation (pays de langue officielle portugaise);
- administration de l'éducation (pays francophones).

Les deux premiers projets sont en cours d'exécution, le troisième a reçu un accord de principe pour son financement et pour le quatrième, la recherche du financement se poursuit.

PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (PAYS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES)

Ce projet, financé par le Fonds OPEP pour le Développement international pour un montant de 335 000 \$E.-U., est placé sous la responsabilité première de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), qui s'appuie sur le réseau COFORPA pour sa mise en œuvre. Le projet comporte deux programmes intéressant respectivement les pays francophones et les pays anglophones.

Pour les pays francophones, une première phase du programme s'est déroulée à Libreville, au Gabon (quatre semaines en septembre – octobre 1985). Elle concernait notamment le perfectionnement de 32 techniciens venant de 14 pays de la Région. La deuxième phase, dont les missions préparatoires ont eu lieu au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Congo, en Guinée, au Sénégal et au Togo, est prévue pour le dernier trimestre 1986.

Pour les pays anglophones, le démarrage du programme est prévu pour 1987.

ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION (PAYS ANGLOPHONES)

Le projet, financé par les fonds-en-dépôt de la Swedish International Development Authority (SIDA), a été approuvé pour un montant de 5 065 000 couronnes suédoises, soit environ 657 800 \$E.-U.

Le coordonnateur du projet, M. Mauno MBAMBA, a été recruté et a rejoint son poste à Nairobi (Kenya) le 25 juin 1986. Placé sous la responsabilité du BREDA, le projet fonctionne, en effet, au Bureau régional de l'Unesco pour la Science et la Technologie (ROSTA) de Nairobi.

La séquence d'activités du projet comporte notamment : des missions préparatoires; l'élaboration de documents nationaux d'information et d'études de cas; un atelier préparatoire; deux cours résidentiels respectivement de huit et trois semaines; des stages nationaux; ainsi que la préparation, la publication et la diffusion de matériels didactiques et d'un guide sur les méthodes de formation.

Entreprise dans chacun des pays participants, la mission prépara-

toire a pour objectif de recueillir des informations sur les programmes nationaux de formation existants ou envisagés dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, et d'identifier, avec les autorités nationales, des participants au programme de formation ainsi que des superviseurs-formateurs, tous appelés à constituer l'équipe nationale du projet.

La première tâche de cette équipe sera de préparer le document national d'information et les études de cas en consultant un guide fourni à cet effet.

Le premier cours résidentiel de huit semaines portera sur :

- le renforcement des connaissances et des compétences en administration de l'éducation et en planification de l'éducation,
- les méthodes de formation,
- la préparation des avant-projets de matériels didactiques pour les cours nationaux.

Les avant-projets seront organisés pendant la période d'au moins dix mois qui séparera le premier cours résidentiel du second

cation dans les divisions administratives du système d'enseignement (directions régionales ou provinciales, inspections, etc.). Ces besoins de formation, de loin les plus nombreux et les plus pressants, portent tout particulièrement sur la collecte et le traitement des données statistiques, sur la préparation et la mise en œuvre de la carte scolaire, sur l'élaboration et le contrôle des projets de constructions scolaires, ainsi que sur l'établissement et la gestion des budgets.

C'est en priorité pour ce personnel des unités décentralisées que les pays participant à COFORPA veulent organiser, et, dans un certain nombre de cas, ont déjà organisé des programmes nationaux de formation en planification de l'éducation. Ces programmes pourront fonctionner, selon le cas, sur une base occasionnelle ou permanente. L'essentiel est que chaque pays dispose d'un petit noyau de spécialistes en planification de l'éducation qui soit chargé, à temps partiel ou à temps plein, de concevoir, de préparer, de conduire et d'évaluer ces programmes de formation.

En ce qui concerne l'administration de l'éducation, la nécessité de mettre sur pied des programmes nationaux de formation est encore plus criante. En effet, les besoins de formation dans ce domaine concernent tous ceux qui exercent des fonctions administratives (direction, contrôle, gestion, etc.), à tous les niveaux des systèmes d'éducation scolaire et extrascolaire. Leur nombre varie de quelques centaines, dans les pays les moins peuplés, à plus de dix mille, dans les plus peuplés. Sauf rares exceptions, il s'agit d'enseignants qui n'ont aucune formation particulière en administration. Ils sont portés à reproduire la routine administrative héritée de leurs prédécesseurs, ce qui ne favorise guère la diffusion des innovations préconisées par les actes officiels de réforme de l'enseignement.

La solution nécessaire, déjà adoptée par quelques pays, consiste à organiser de courts stages de perfectionnement adaptés aux différentes catégories de personnel, après étude de leurs besoins précis de formation en administration de l'éducation.

Il importe de promouvoir également la formation en administration de l'éducation comme composante de la formation initiale de l'ensemble du personnel de l'éducation, et en particulier des inspecteurs de l'enseignement dans les pays où ceux-ci bénéficient d'un programme de formation particulier. Dans ce dernier cas, on pourrait affecter à l'établissement

concerné (l'École normale supérieure, dans beaucoup de pays) des formateurs en administration de l'éducation, qui seraient chargés à la fois de la composante administration de l'éducation dans la formation initiale et de l'encadrement des stages de perfectionnement du personnel en exercice.

Il revient, bien sûr, aux autorités nationales de déterminer le cadre institutionnel approprié. Cela dit, il apparaît capital que chaque pays, jusqu'au moins peuplé, puisse organiser, par ses propres moyens et sur une base permanente, la formation et le perfectionnement en administration de l'éducation.

Qu'il s'agisse de la formation en planification ou en administration de l'éducation, la condition essentielle au développement des programmes nationaux, et le besoin le plus urgent, est d'assurer la *formation des formateurs*. C'est une des fonctions du projet COFORPA inscrite au document de projet. Cependant, la tâche dépasse de beaucoup les ressources qui ont pu être allouées au projet lui-même. Voilà pourquoi l'Unesco a entrepris d'identifier, de préparer et

de réaliser, grâce à des appuis financiers divers, certains projets complémentaires s'adressant aux Etats africains d'expression officielle anglaise, française et portugaise, pour la formation des formateurs en planification et administration de l'éducation.

Comme on pourra le lire dans ce deuxième numéro de COFORPA LIAISON, le BREDA et l'IHPE ont déjà amorcé la réalisation de certains de ces projets, avec l'aide financière de la Swedish International Development Authority (SIDA) ou du Fonds de l'OEPEP pour le Développement international, venant s'ajouter aux fonds prévus dans le Programme et le budget de l'Unesco. Pour les autres projets complémentaires, des négociations sont engagées et l'on ne peut qu'espérer qu'elles auront un heureux aboutissement.

La deuxième phase de COFORPA donnera sans doute lieu à un développement encore plus marqué des programmes nationaux de formation, sous l'impact des projets de formation des formateurs.

Cette seconde phase devrait en outre permettre de trouver les voies et moyens appropriés pour mettre sur pied les programmes nationaux de recherche en planification et administration de l'éducation.

Le Secrétariat technique
du projet COFORPA

COFORPA LIAISON

COFORPA LIAISON

COFORPA LIAISON est le bulletin d'information du Projet PNUD/Unesco de « Coopération technique régionale pour la formation et la recherche en planification et administration de l'éducation » (RAF/81/047). Désigné par le sigle COFORPA, ce projet regroupe actuellement trente-deux pays participants.

Le bulletin est publié périodiquement en anglais et en français par le Secrétariat technique du projet, établi au Bureau régional de l'Unesco pour l'éducation en Afrique (BREDA). Son contenu peut être reproduit sans autorisation préalable à condition d'en mentionner la source.

Toute correspondance sera adressée au :

Directeur du BREDA
à l'attention du
Secrétariat technique du projet COFORPA
B.P. 3311
DAKAR (Sénégal)
Télex : 410 Unesco SG.



COFORPA Liaison

N° 2, JUILLET 1986

BULLETIN D'INFORMATION DU PROJET PNUD-UNESCO DE COOPÉRATION TECHNIQUE RÉGIONALE POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN PLANIFICATION ET ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION (COFORPA)

ÉDITORIAL

Ce deuxième numéro de COFORPA LIAISON paraît au moment où s'achève une première phase d'activités du projet COFORPA, qui avait démarré au début de 1984. Des missions d'identification ont été effectuées dans trente pays. Les équipes constituées dans ces pays ont, pour la plupart, élaboré un document national d'information. Un certain nombre d'ateliers ou de séminaires nationaux, sous-régionaux et régionaux ont été organisés. Des projets complémentaires de formation de formateurs ont été élaborés et certains sont en cours de réalisation.

A cette étape, il convient de faire le point. L'occasion en sera donnée par la réunion des correspondants nationaux de COFORPA à Nairobi, du 28 juillet au 2 août 1986. Pour notre part, nous voudrions simplement noter ici comment cette première phase d'activités a permis de confirmer et d'approfondir les orientations fondamentales de COFORPA.

Comme l'expliquait le premier numéro du bulletin en présentant les activités du projet, COFORPA met en œuvre une stratégie visant à *développer les capacités nationales de formation et de recherche* en planification et administration de l'éducation. Pour les Etats membres africains qui en avaient fait la recommandation, tout comme pour l'Unesco, le développement de pro-

grammes nationaux de formation et de recherche dans ces domaines est, en effet, une condition indispensable pour assurer le renforcement et la planification des systèmes d'éducation et de formation en Afrique.

Cette idée a fait son chemin auprès de très nombreux responsables et spécialistes nationaux. Pour la formation, en particulier, la conviction qui prévaut désormais est que la majeure partie des besoins ne pourront être satisfaits que dans le cadre de programmes de formation ou de perfectionnement nationaux. On le voit bien, d'ailleurs, en parcourant la rubrique

« Expériences nationales » de ce bulletin, qui montre l'importance des besoins de formation dans chaque pays participant. L'analyse de ces besoins et l'identification des réponses à leur apporter donnent, dans l'ensemble, les résultats suivants.

Pour ce qui est de la planification de l'éducation, il apparaît que les services centraux de presque tous les pays disposent désormais de cadres et de techniciens, dont le nombre, encore nettement insuffisant, peut cependant être augmenté par l'apport de techniciens formés à l'Institut international de planification de l'éducation (IIEPE), dans certaines universités ou dans diverses écoles spécialisées. Il s'agit davantage maintenant de former le personnel chargé de la planification de l'édu-

SOMMAIRE

Éditorial	1
Activités du projet COFORPA	3
Expériences nationales	5
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Ethiopie, Gabon, Niger, Rwanda, Togo	
Forum	31
En bref	32
Notice bibliographique	35